RAPPORT FINAL

Contrat de Rivière « Cère Aval »

SOMMAIRE

Sommaire

Sommaire	3
I – Introduction	4
I.1 – Rappels historiques du dossier	4
I.2 – Objectifs de l'étude	
I.3 – Cadre géographique de l'étude	5
I.4 - Calendrier de l'étude	
II – Méthodologie	
III – Résultats	
Liste des sites retenus pour leur intérêt écologique et patrimonial	
1 – La Fialicie (Altillac-19)	
2 – Eglise de Mercœur (19)	13
3 – Le Ruisseau d'Escalmels & de la Ressègue (46)	
4 – Les landes à serpentines de Reygade (19)	
5 – Les landes sèches de Cauzenille (Mercœur - 19)	
6 – Les landes à serpentines de Cauzenille (Mercœur - 19)	
7 – Tourbière et zones humides du Rioubazet et de Deyroux (Camps-St Mathurin	
Léobazel/Mercoeur/Sexcles –19)	
8 – La Vallée du Ruisseau d'Orgues (Gagnac-sur-Cère/Cahus - 46 & Mercœur -19))
	, 33
9 – Tourbière de Ségéric (Sousceyrac - 46)	
10 – Tourbière de Morte-sagne (Sousceyrac - 46)	
11 – Tourbière de Mascour (Sousceyrac - 46)	
12 – Tourbière de Puech-Bessou (Sousceyrac - 46)	
13 - Tourbière de Mourèze (Comiac - 46)	
14 - 15 - Tourbière de Lestrade (Comiac - 46)	
16 – Tourbière du Maziol (Calviac - 46)	
17 – Tourbière de Peyrebrune (Calviac - 46)	
18 – La Forêt de Calviac (Calviac - 46)	
19 – Retenue d'eau et massif boisé de Brugales (Estal / Gagnac-sur-Cère / Teyssie	
/ Laval-de-Cère - 46)	
20 - Château de Castelnau (Bretenoux - 46)	
21 – Les Gorges de la Cère (Comiac/Lamativie – 46 / Camps-St Mathurin-Léobaze	
St Julien-le-Pèlerin/Goulles - 19)	
FABLEAU RECAPITULATIF	
Conclusion	
Bibliographie	
ANNEXES	

I – Introduction

Le bassin de la Cère, localisé entre les monts du Cantal, le nord-est du Lot et le sud-est de la Corrèze, a fait l'objet depuis 1994 d'une attention particulière de la part des élus : les problèmes récurrents de qualité des eaux superficielles, la gestion perfectible de la ressource en eau, la prise en compte de la spécificité et des activités du bassin (hydroélectricité, poissons migrateurs, seuils sur la partie amont ...), les potentialités du bassin de la Cère en matière touristique...Tout ceci a amené les acteurs locaux à se pencher sur l'identification des enjeux et des objectifs à fixer à court terme sur le bassin afin d'engager une démarche de gestion intégrée dans une logique de développement durable. C'est pourquoi le Contrat de rivière a vu le jour sur le bassin versant de la Cère, en intégrant ses caractéristiques sur la partie amont (partie cantalienne), et sur la partie aval (partie lotoise et corrézienne).

Sur cette dernière, le bassin versant de la Cère recèle d'un patrimoine naturel riche et diversifié justifiant d'un intérêt collectif indéniable. La présente étude a pour objet d'apprécier la valeur de ce patrimoine et de connaître les possibilités de chaque site en fonction des menaces relevées.

I.1 – Rappels historiques du dossier

Le 21 janvier 2002, le *Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin* a cosigné, en tant que partenaire associé, le Contrat de rivière "Cère aval", portant sur les parties lotoise et corrézienne du bassin de la Cère.

Ce Contrat de rivière d'une durée de 5 ans poursuit 4 objectifs :

- Améliorer et suivre la qualité des eaux superficielles (volet A)
- Parfaire la gestion quantitative de la ressource en eau (volet B)
- Restaurer et valoriser les milieux naturels et les peuplements piscicoles (volet C)
- Mettre en valeur le patrimoine touristique du bassin (volet D).

C'est dans le cadre du volet C que l'Etablissement public EPIDOR a confié au CREN Limousin en partenariat avec le CREN Midi-Pyrénées, une étude définissant une stratégie de conservation des zones et des sites prioritaires au regard de leurs caractéristiques écologiques.

Depuis le mois de juin 2002, le bassin versant de la Cère fait donc l'objet d'un inventaire floristique et faunistique par le *Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin*. La cartographie correspondante est réalisée par le *Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées*.

L'enjeu à terme du Contrat de rivière « Cère aval », est d'initier ou de poursuivre la gestion patrimoniale (préservation & valorisation) des paysages et des milieux naturels remarquables du bassin versant de la Cère.

I.2 - Objectifs de l'étude

Le volet C du Contrat de Rivière « Cère aval » prévoit les « gestion et mise en valeur des milieux naturels et des peuplements piscicoles ».

Différentes phases sont nécessaires à la réalisation de ce volet :

- 1 Dans un premier temps, établir l'inventaire du patrimoine naturel, diagnostic floristique et faunistique de l'ensemble du bassin versant.
- 2 Dans un second temps, rencontrer les différents acteurs de ce Contrat de rivière pour mener à bien la gestion patrimoniale de paysages et des milieux naturels remarquables.

I.3 – Cadre géographique de l'étude

Le champ d'action de notre étude couvre ainsi le bassin versant de la Cère aval, c'est-àdire 21 communes (3 cantons) :

- Altillac, Camps/St Mathurin Léobazel, Goulles, La Chapelle St Géraud, Mercœur, Reygade, St Julien-le-Pèlerin (canton de Mercœur – Corrèze)
- Calviac, Comiac, Lamativie, Sousceyrac (canton Sousceyrac Lot)
- Bretenoux, Cahus, Estal, Gagnac-sur-Cère, Girac, Glanes, Laval-de-Cère,
 Prudhommat, Teyssieu (canton de Bretenoux Lot)

I.4 - Calendrier de l'étude

Les prospections de terrain se sont déroulées de fin mai à fin octobre 2002.

La saisie des données naturalistes recueillies, la rédaction du présent rapport, et la réalisation de la cartographie se sont effectuées d'octobre 2002 à janvier 2003.

Par ailleurs, des réunions publiques se sont tenues dans les cantons de Sousceyrac (46), Bretenoux (46), et Mercœur (19), au cours de la première quinzaine de décembre 2002. Elles avaient pour but à la fois :

- 1 l'information des habitants des différentes communes concernées par les résultats des prospections de terrain et par les sites retenus en vue de leur gestion;
- 2 la concertation avec les acteurs locaux sur les mesures de gestion qui pourraient leur être proposées au cours des prochaines années.

II - Méthodologie

II - A - Afin de dresser l'inventaire des sites naturels remarquables du bassin versant de la « Cère aval » :

II - A - 1 - Nous avons recueilli :

a) les inventaires déjà effectués dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF (l°génération – pour la Région Midi-Pyrénées)(1985) ;

- b) les inventaires ZNIEFF (II° génération pour la région Limousin)(2000) ;
- c) les fiches de sites issues de l'inventaire « Tourbières de Midi-Pyrénées » (1995).
- II A 2 Pour recueillir des données antérieures à notre étude, nous avons signé différentes conventions avec différentes associations naturalistes :

Lot Nature,

le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin(GMHL),

la Société d'Etude et de Protection des Oiseaux en Limousin (SEPOL),

la Société Entomologique du Limousin (SEL),

la Société Limousine d'Odonatologie (SLO).

- II A 3 Nous avons étudié les photographies aériennes des Gorges de la Cère (SPHAIR, 1995), ainsi que les cartes IGN 1/25 000 (2235 E, 2235 O, 2236 O, 2236 E, 2336 O).
- II A 4 Enfin, nous avons procédé aux prospections de terrain afin :
- a) –de d'affiner la typologie des milieux naturels rencontrés et de compléter les inventaires déjà effectués, sur des sites déjà répertoriés,
- b) d'estimer l'intérêt patrimonial des sites non connus à ce jour.
- II A 5 Ces prospections et recueils de données ont permis de dresser une liste d'espèces et de milieux dits « déterminants », car patrimoniaux. Cette liste intervient dans le choix des sites à retenir prioritairement.

Vingt sites ont été retenus.

Ces sites ont été cartographiés selon :

- la typologie des milieux retenus (Tourbières, Landes à serpentines, Landes sèches à Bruyères, Forêts de pente et de ravin.);
- les sites de reproduction et d'hibernation des chauves-souris ;
- les zones d'enjeux prioritaires sur lesquelles se dérouleront les mesures conservatoires, constituant la seconde phase de ce volet dont l'animation est prévue pour les quatre prochaines années.

Outre l'intérêt patrimonial qu'ils représentent, le critère législatif a été pris en compte dans la sélection des 20 sites que ce soit au niveau :

- o européen (comme la Directive « Habitats »),
- o national (Protection nationale),
- local (Protection régionale).

En ce qui concerne les enjeux et les mesures à prendre pour les 20 sites retenus, il n'y a pas de contrainte réglementaire supplémentaire par rapport à ce qui existe déjà (ZNIEFF de type I & II, sites Natura 2000).

II - B - Suite à ces inventaires et aux réunions de concertation avec les différents acteurs locaux, nous avons procédé à trois étapes :

- 1 évaluer les menaces qui pèsent sur ces milieux naturels ;
- 2 envisager les mesures de gestion appropriées en fonction des milieux naturels et du contexte local :
- 3 proposer les solutions suivantes selon les sites et les menaces éventuelles :
 - Gestion contractuelle :
 - Maîtrise foncière ou d'usage ;
 - Conseils au propriétaire et/ou à l'exploitant.

Notre objectif est de parvenir à un accord à l'amiable de mode contractuel entre le propriétaire foncier du site et de l'exploitant lorsqu'il existe et le *Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin* (pour la partie corrézienne) ou avec le *Conservatoire Régional des Espaces Naturels Midi-Pyrénées* (pour la partie lotoise).

III - Résultats

Ce rapport dresse un inventaire des sites naturels remarquables, résultat de 6 mois de prospections. Nous avons pu réunir près de **3 500** données floristiques et faunistiques sur **20** sites naturels remarquables retenus.

Ces sites sont particulièrement représentatifs d'un milieu naturel exceptionnel. En effet, le bassin versant de la Cère aval dans son ensemble offre une grande diversité de biotopes remarquables dans un périmètre relativement restreint : tourbières, landes mésophiles à xérophiles, landes à serpentines, gorges, forêts de pentes. Ce qui est particulièrement rare, c'est la conjugaison étonnante de ces milieux et d'espèces floristiques et faunistiques tout autant remarquables présentes dans cette vallée.

Les inventaires se sont déroulées avec le concours de plusieurs associations naturalistes: Lot Nature, le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), la Société d'Etude et de Protection des Oiseaux en Limousin (SEPOL), la Société Entomologique du Limousin (SEL), la Société Limousine d'Odonatologie (SLO), le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées ainsi qu'avec le concours de naturalistes locaux (Luc BRUNERYE, Vincent HEAULME, Jean LHERM, Fabrice TAUPIN). Ces associations et ces personnes ont pu nous transmettre des données antérieures à notre étude permettant de compléter fructueusement notre inventaire ponctuel.

Le mode d'intervention sur les différents sites classés « prioritaires » est le suivant¹ :

-

¹ Voir également la cartographie ci-jointe.

- 1) <u>Sur les sites prioritaires "Rapaces"</u> (destiné à la protection de la reproduction des Aigle botté, Autour des palombes, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Milan royal, Hibou Grand-Duc (mais aussi Grand Corbeau (passereau)):
 - Point central de l'intervention : quand l'Aire est encore en place, quelle que soit la date de dernière nidification constatée, pourvu que la présence de l'espèce soit encore notée sur le site.
 - Zone tampon minimale: un rayon de 100 m autour de l'aire (environ 30 ha); dans le cas d'une aire de F. pèlerin sur une falaise, la zone peut se limiter à la falaise seule.
 - Type d'intervention : Acquisition.
- 2) <u>Sur les sites prioritaires "Chiroptères"</u> (espèces de l'annexe II de la Directive Habitats):
 - <u>Point central de l'intervention</u> : Gîtes de reproduction ou d'hibernation occupé depuis moins de 5 ans.
 - Zone tampon : a) <u>Gîtes de reproduction</u> : forêts caducifoliées de pentes, situées dans un rayon de 1 à 10 km autour du gîte, selon l'espèce concernée, ses effectifs, et son aire minimale d'activité de chasse connue par différentes études de radio-pistage.
 - b) Gîtes d'hibernation : rayon de 1 km autour du gîte.
 - Type d'intervention : deux solutions :
 - a) Gîte: convention, location ou acquisition.
 - b) Zone tampon (objectif optimal): acquisition d'un minimum de 10 % de la zone; ces 10 % seront répartis en taches d'une surface minimale de 3 à 5 ha (aire correspondant au polygone convexe minimal exploité par un individu en chasse sur une ou plusieurs nuits); ces taches seront, si possible, réparties en mosaïque sur l'ensemble des secteurs favorables de la zone tampon. L'objectif de conservation est d'assurer à long terme aux individus de la colonie un ensemble de terrains de chasse optimaux sur leur aire d'activité minimale.

Des conseils de gestion seront dispensés auprès des exploitants forestiers.

3) Sur les sites prioritaires « Serpentines »

Etant donné la rareté et la fragilité de ces milieux si remarquables, milieux inscrits parmi les sites d'intérêts communautaires dans le cadre de Natura 2000, toutes les mesures conservatoires seront proposées sur l'ensemble des sites inventoriées.

La maîtrise foncière sera, bien entendu, privilégiée, accompagnée de la signature d'une convention de gestion avec les agriculteurs locaux.²

4) Sur les sites prioritaires « Tourbières »

Etant donné la rareté et la fragilité de ces milieux si remarquables, toutes les mesures seront proposées sur les sites inventoriées. Dans un premier temps, un diagnostic complémentaire sera nécessaire afin de proposer les zones tourbeuses où la richesse spécifique ainsi que l'importance des espèces déterminantes seront les plus remarquables.

La maîtrise foncière sera bien entendu privilégiée, accompagnée de la signature d'une convention de gestion avec les agriculteurs locaux.

-

² Parmi ces sites serpentiniques, l'un d'entre eux n'a pas été retenu malgré des espèces remarquables (Doradille noire (*Asplenium adiantum-nigrum* forme serpentinicole), et Laîche ponctuée (*Carex punctata*) (seule station connue du Lot et inconnue du Limousin (comm. Luc Brunerye)), il s'agit de la carrière de Cahus (46). En effet, pour ce petit site, difficile d'accès, il semble impossible de mettre en œuvre des mesures conservatoires dans la mesure où cette carrière est encore propriété d'un carrier en exercice.

Liste des sites retenus pour leur intérêt écologique et patrimonial

1 – La Fialicie (Altillac-19)

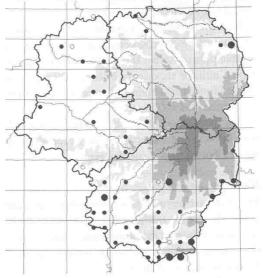
A) Intérêt écologique du site

Dans la vallée du ruisseau d'Orgues (cf. site ci-dessous référencé n°8), se trouve une ancienne grange de ferme, bâtiment de type traditionnel (murs de pierre, charpente de bois et couverture de lauzes).

Elle est occupée par une importante colonie de reproduction de chauves-souris (70 individus): il s'agit de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats »). Une colonie de reproduction de chauves-souris est constituée uniquement de femelles adultes (et également immatures). Elles donnent naissance à leur jeune ensemble dans le même lieu. On parle aussi de "nurserie". Seulement 7 colonies sont recensées à ce jour en Région Limousin, dont 4 en Xaintrie. Celle de la Fialicie représente la 3^{ième} colonie en ordre d'importance.



Grands Rhinolophes (Rhinolophus ferrumequinum) (Photo: F. SCHWAAB)



Répartition du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) en Limousin. (GMHL, 1999)

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu est de maintenir les conditions de vie favorables de cette espèce sur ce site :

- 1) concernant le gîte de reproduction de la colonie :
 - a) garder une entrée de taille suffisante afin que les Grands Rhinolophes puissent rentrer en volant
 - b) conserver une certaine tranquillité lors de la reproduction des chauvessouris (mai-septembre) en limitant l'accès au site (facteur de dérangement).

Ces mesures feront l'objet d'un accord contractuel avec le propriétaire de la grange.

2) concernant leur territoire de chasse (situé dans la Vallée du Ruisseau d'Orgues (site n°8)) :

Sachant que les Grands Rhinolophes chassent dans un rayon de 0.25 à 9 km autour du gîte de reproduction (généralement de 1 & 3 km (ROUE & BARATAUD, 1999)), nous suggérons :

- a) d'exploiter de façon raisonnée les peuplements forestiers (feuillus) constituant leur territoire de chasse. En effet, les Grands Rhinolophes affectionnent, particulièrement au printemps, les boisements de feuillus assez âgés (+ 150 ans) riches en insectes. Aussi, il serait souhaitable que cette exploitation tende petit à petit vers une gestion en futaie irrégulière et pluristratifiée, par des coupes (ou cueillettes) modérées visant à éclaircir les boisements actuels.
- b) de réfléchir à la gestion des prairies bocagères pâturées par des bovins. Leur présence à proximité immédiate du gîte de reproduction est particulièrement importante. En effet, les juvéniles chassent préférentiellement sur ces zones où les proies (coprophages liés au pâturage des bovins) nombreuses, leur assurent une croissance rapide, et la constitution de réserves de graisse en vue de passer une hibernation dans des conditions optimales. Aussi, pouvons-nous mieux apprécier l'importance du maintien d'une agriculture traditionnelle.

En somme, afin de maintenir cette colonie de Grands Rhinolophes, il faut associer :

- la conservation d'une bonne mosaïque de prairies bocagères pâturées de bovins,
- la gestion des forêts de feuillus en futaie irrégulière,
- la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation.

2 - Eglise de Mercœur (19)

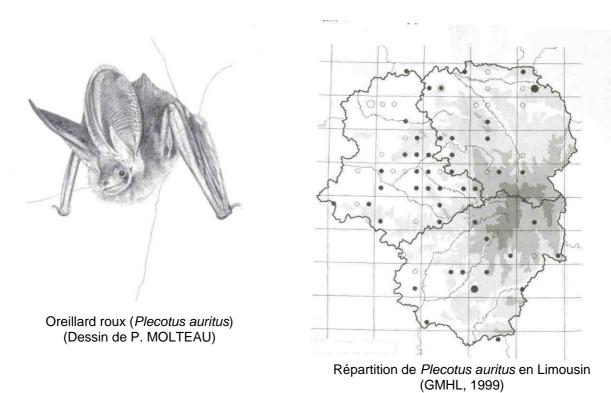
A) Intérêt écologique du site



Eglise de Mercœur (Photo : D. BARRY)

Le clocher de l'Eglise de Mercœur est :

1) un gîte de reproduction d'une espèce de chauves-souris, l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), dont le territoire de chasse couvre les jardins potagers, les forêts de feuillus ou les forêts mixtes.



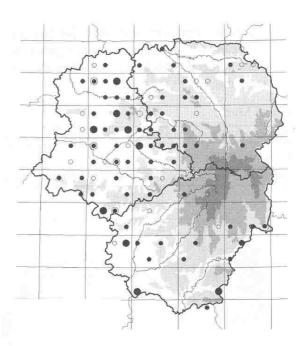
Légende : Les points les plus gros indiquent la reproduction certaine, les points les plus petits la simple présence.

2) un site de transit pour d'autres espèces de chauves-souris comme le Grand Murin (*Myotis myotis*)(espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats »).

Le Grand Murin est une grande espèce de chauve-souris qui capture quasiexclusivement des insectes (carabes) circulant au sol ; or ses proies ne se trouvent en densité suffisante que dans les forêts anciennes richement structurées et où les feuillus sont dominants (ROUE & BARATAUD, 1999). En Limousin quelques petites colonies se rencontrent dans la moitié ouest, et de rares colonies de quelques centaines d'individus se trouvent dans les gorges de la Dordogne et les chênaies du sud-ouest de la Corrèze. Il a disparu de nombreux secteurs du centre-est, et cette disparition correspond aux zones ayant subit le plus fort taux d'enrésinement. Cette espèce est considérée comme menacée en Limousin (GMHL, 1999). C'est pourquoi ce gîte de transit doit être maintenu accessible.



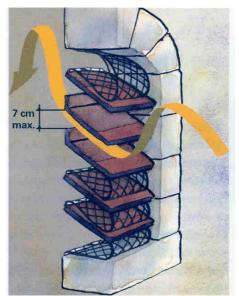
Grand Murin (*Myotis myotis*) en vol (Dessin :P. MOLTEAU)



Répartition de *Myotis myotis* en Limousin (GMHL, 1999)

B) Perspectives d'intervention

Le principal enjeu pour ce site est de maintenir la reproduction et le transit des différentes espèces de chauves-souris, par la conservation des ouvertures au niveau du clocher (notamment les abats-sons).



Aménagements simples permettant l'accès des chauves-souris au niveau des abats-sons. (Extrait de CORA, 2002)

3 – Le Ruisseau d'Escalmels & de la Ressègue (46)

A) Intérêt écologique du site

D'une qualité exceptionnelle sur sa partie amont, ce ruisseau héberge une des populations les plus remarquables de Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) en France (estimée à 5% de la population française). Ce mollusque est protégé au niveau national et est inscrit à l'Annexe II de la Directive « Habitats ».

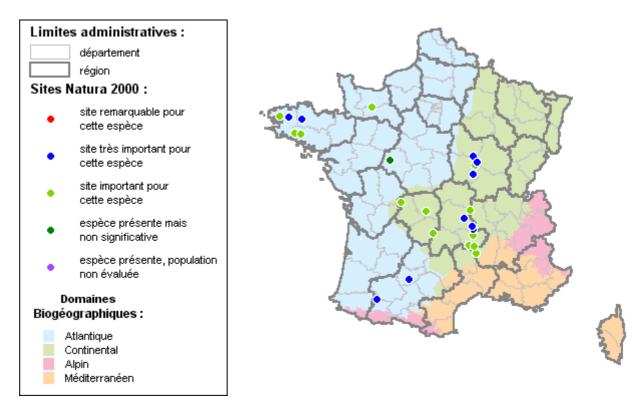


Coquille de Moule perlière (Margaritifera margarifera) (Photo : F. LEBLANC)



Moules perlières vivant dans le lit d'un cours d'eau (Photo : G. COCHET)

Sur 6,6 km, près de 4 500 Moules perlières ont été comptabilisées! Cependant, leur nombre est faible sur les secteurs où la ripisylve est absente: seulement 49 moules notées sur 1,4 km alors que sur les secteurs favorables, il peut en être comptées 200 sur 10 m de linéaire de ce même cours d'eau (TAUPIN & al., 2000).



Carte de répartition de la Moule perlière (Margaritifera margaritifera) en France (1995) (Source : AFEMC)

Par ailleurs, il est à noter qu'un certain nombre d'espèces d'oiseaux remarquables ont été observées (sans indice de reproduction) sur ce secteur comme :

- l'Aigle botté (Hieraetus pennatus),
- l'Alouette Iulu (*Lulula arborea*),
- le Grimpereau des bois (Certhia familiaris),
- le Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli),
- l'Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus).

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est :

- a) de maintenir la qualité des eaux,
- b) de veiller aux éventuels travaux sur les rives risquant une dégradation irrémédiables de leurs condition de vie.
- c) d'acquérir des terrains riverains de ce cours d'eau notamment les secteurs de ripisylves non dégradées, afin d'aboutir à une action conservatoire à long terme ;
- d) de favoriser par l'ensemble de ces mesures le cortège des autres espèces remarquables présentes sur ce site

Le rôle du Conseil Supérieur de la Pêche conjugué à celui des Fédérations Départementales de la Pêche du Lot et du Cantal dans le cadre des actions de conservation de ce site majeur de la Moule perlière est primordial.

4 – Les landes à serpentines de Reygade (19)



Lande à serpentines de Reygade (19) (Photo : M. BOTINEAU)

A) Intérêt écologique du site

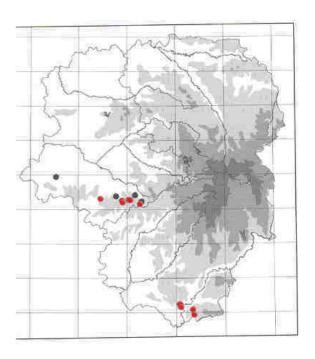
Les serpentines sont des roches métamorphiques ultrabasiques, riches en magnésium, de couleur verte qui en s'oxydant deviennent couleur lie-de-vin. Elles forment de petits massifs qui tranchent avec le paysage environnant. La flore et l'entomofaune de ces landes à serpentines sont relativement isolées du reste des populations naturelles, situées plutôt sur un sous-sol calcaire comme le *Causse de Brive* (Corrèze) ou le *Causse de Martel* (Lot). Ces landes constituent des habitats d'intérêt communautaire.

Les affleurements rocheux de serpentines de Reygade constituent, avec celles de Cauzenille (Mercœur – 19) (cf. ci-dessous site référencé n°6), un véritable îlot refuge d'espèces caractéristiques :

- 1) une flore typique de cette roche ultrabasique :
- La Notholène de Maranta (*Notholaena marantae*) (Protection régionale),
- L'Ail des landes (*Allium ericetorum*) (Protection régionale).
- La Scille d'automne (Scilla autumnalis) (Protection régionale),
- La Keulerie du Valais (Koeleria vallesiana),
- L'Astrocarpe rougeâtre (Sesamoides purpurascens) (Protection régionale).



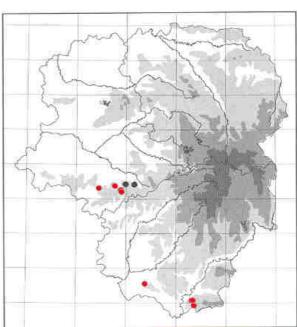
Notholène de Maranta (*Notholaena marantae*) (Photo : F. LEBLANC)



Répartition de la Notholène de Maranta (*Notholaena marantae*) en Limousin (ENL, 2001)³



L'Ail des Landes (*Allium ericetorum*) (Dessin : C. FAURIE)

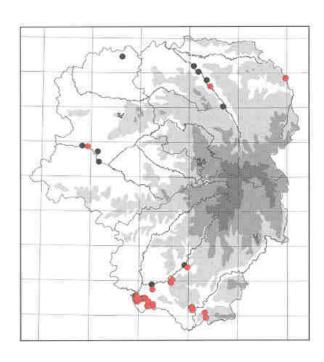


Répartition de l'Ail des Landes (*Alium ericetorum*) en Limousin (ENL, 2001)

³ Les points en **noir** correspondent aux anciennes stations, les points en **rouge** aux stations récentes.



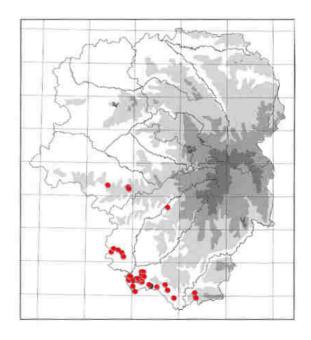
Scille d'automne (Scilla autumnalis) (Dessin : C. FAURIE)



Répartition de la Scille d'Automne (*Scilla autumnalis*) en Limousin (ENL, 2001)



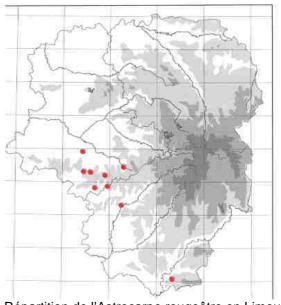
Keulerie du Valais (*Koeleria vallesiana*) (Dessin : FITTER)



Répartition de la Keulerie du Valais (*Koeleria* vallesiana) en Limousin. (ENL, 2001)



Astrocarpe rougeâtre (Sesamoides puprpurascens) (Dessin : C. FAURIE)

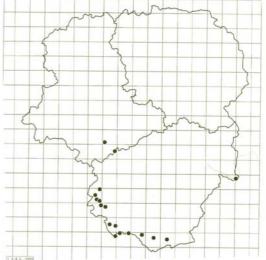


Répartition de l'Astrocarpe rougeâtre en Limousin (ENL, 2001)

2) - une espèce de papillon particulièrement rare hors du *Causse de Brive* : l'Azuré bleucéleste (*Lysandra bellargus*).



L'Azuré Bleu céleste (*Lysandra bellargus*) (Photo : J.-M. SIBERT/SEL)



Répartition de l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*) en Limousin (SEL, 1997)

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est :

- a) de rétablir une activité pastorale extensive (ovins ou bovins) sur la partie sud en voie de fermeture par boisement naturel,
- b) de réduire le sur-pâturage sur la partie nord où le cortège de plantes caractéristiques (association phytosociologique) tend à disparaître. La pression de pâturage sur ce type de milieu doit être de l'ordre de 0,1 à 0,3 UGB/Ha/an (1UGB = 500 kg d'herbivore);
- c) de faucher tardivement (en septembre) de manière à favoriser la diversité du cortège floristique,
- d) d'exporter les produits de fauche. Cette exportation permet de maintenir la richesse botanique spécifique, les nutriments (issus de la décomposition des végétaux) étant plus favorables aux plantes non caractéristiques des landes serpentinicoles.
- e) d'éclaircir les fourrés qui envahissent les milieux ouverts,
- f) de proscrire les amendements afin de maintenir le pH du sol,
- g) d'éviter la création de nouvelles carrières ou extraction des roches serpentiniques en vue d'empierrements.

5 – Les landes sèches de Cauzenille (Mercœur - 19)



Bruyère à Callune et à Erica (Photo : F. LEBLANC)

A) Intérêt écologique du site

Les landes sèches à Callune ou à Erica (bruyères), typique du paysage limousin avec les tourbières et les hêtraies, se raréfient depuis 50 ans. On estime que près de **98** % **de ces milieux ont disparu depuis 1900** (BONHOMME, *in press*). Elles sont menacées de disparition, à plus ou moins court terme, en raison de l'abandon des pratiques pastorales traditionnelles et de l'expansion massive des cultures résineuses (Epicéa) depuis la seconde moitié du XX°siècle. Rappelons que ces milieux ont été retenus au titre de la Directive « Habitats » (Annexe I) comme étant d'intérêt communautaire : Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* (code Natura 2000 : 4010).

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est :

- a) de maintenir une activité pastorale extensive (ovins si possible) en concertation avec les agriculteurs locaux pour préserver la flore et la faune caractéristiques de ces landes sèches ; la pression de pâturage sur ce type de milieu se situe entre 0,1 & 0,3 UGB/Ha/an.
- b) d'éliminer les Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) et les arbustes envahissants par débroussaillage ;

- c) de décaper par placettes les landes envahies par les Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) pour favoriser la croissance des Callunes (*Calluna vulgaris*), Bruyères (*Erica* sp.) et les plantes liées aux pelouses sèches (Poacées, Fabacées...);
- d) de maintenir quelques bouquets d'arbustes (Saules, Genévrier).

6 – Les landes à serpentines de Cauzenille (Mercœur - 19)

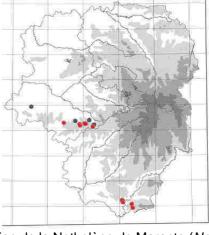
A) Intérêt écologique du site

Les affleurements rocheux de serpentines de Cauzenille hébergent eux aussi une flore typique de cette roche ultrabasique. Cette lande constitue, avec celle de Reygade (cf. ci-dessus site n°4), un véritable îlot refuge pour des espèces qui sont isolées du reste des populations naturelles. C'est pour cela qu'elles sont considérées comme des milieux d'intérêt communautaire.

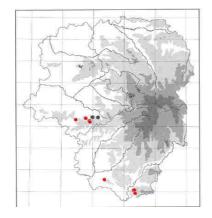
- 1) C'est le cas pour les espèces de plantes suivantes :
- La Notholène de Maranta (*Notholaena marantae*) (Protection régionale),
- La Scille d'automne (Scilla autumnalis) (Protection régionale),
- La Keulerie du Valais (Koeleria vallesiana),
- Le Millepertuis à feuilles de Linaire (*Hypericum linariifolium*) (Protection régionale),
- L'Androsème toute saine (*Hypericum androsaemum*) (Protégée en Haute-Vienne),
- L'Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*) (Protection nationale) dont seulement trois stations existent en Limousin.



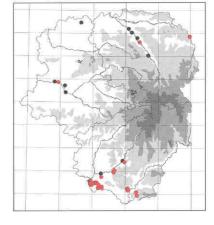
Notholène de Maranta (*Notholaena marantae*) (Photo : F. LEBLANC)



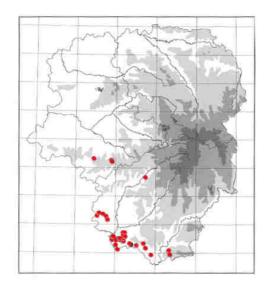
Répartition de la Notholène de Maranta (*Notholaena marantae*) en Limousin (ENL, 2001)



Répartition de l'Ail des Landes (*Alium ericetorum*) en Limousin (ENL, 2001)



Répartition de la Scille d'Automne (*Scilla autumnalis*) en Limousin (ENL, 2001)

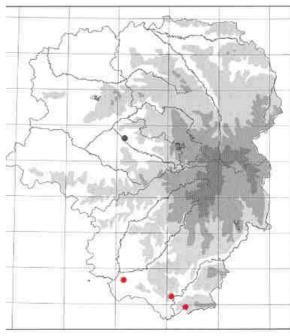


Répartition de la Keulerie du Valais (Koeleria vallesiana) en Limousin. (ENL, 2001)



Keulerie du Valais (Dessin: FITTER)

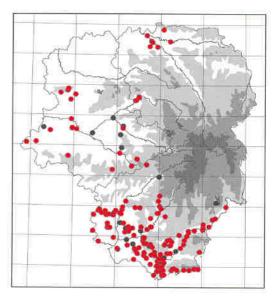




Répartition de l'Ophioglosse des Açores en Limousin. (ENL, 2001)



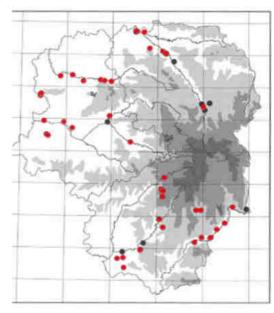
Androsème (*Hypericum androsaemum*) (Dessin : C. FAURIE)



Répartition de l'Androsème en Limousin (ENL, 2001)



Millepertuis à feuilles de Linaire (*Hypericum linariifolium*) (Dessin : C. FAURIE)



Répartition du Millepertuis à feuilles de Linaire en Limousin (ENL ; 2001)

2) C'est aussi le cas pour une espèce de papillon diurne : l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*).



L'Azuré bleu-céleste (Photo : J.-M. SIBERT/SEL)



Répartition de l'Azuré bleu céleste (Lysandra bellargus) en Limousin (SEL, 1997)

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est :

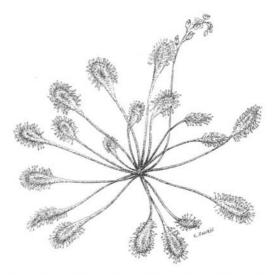
- a) de rétablir une activité pastorale extensive (ovins ou bovins) afin de maintenir le cortège des plantes basiphiles. En effet, une partie de la lande est en voie de fermeture par boisement naturel depuis une trentaine d'années. La pression de pâturage sur ce type de milieu est de l'ordre de 0,1 à 0,3 UGB/Ha/an.
- b) d'éclaircir les fourrés qui envahissent les milieux ouverts ;
- c) de faucher tardivement (en septembre) de manière à favoriser la diversité du cortège floristique,
- d) d'exporter les produits de fauche. Cette exportation permet de maintenir la richesse botanique spécifique, les nutriments (issus de la décomposition des végétaux) étant plus favorables aux plantes non caractéristiques des landes serpentinicoles.
- e) de proscrire les amendements afin de maintenir un pH du sol basique ;
- f) d'éviter la création de nouvelles carrières ou extraction des roches serpentiniques en vue d'empierrements.

7 - Tourbière et zones humides du Rioubazet et de Deyroux (Camps-St Mathurin Léobazel/Mercoeur/Sexcles -19)

A) Intérêt écologique du site

Ce site présente :

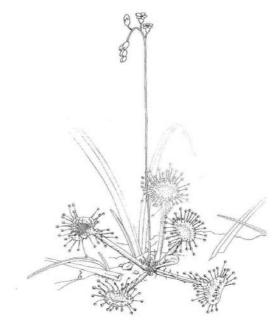
- une variété d'habitats d'intérêt communautaire :
 - o 7110 * Tourbière haute active⁴;
 - 7120 Tourbière haute dégradée encore susceptible de régénération naturelle,
 - o 7140 Tourbière de transition et tremblante,
 - o 7150 Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchosporion,
- une grande richesse botanique et animale :
- 1) Parmi les espèces de plantes recensées, plusieurs sont protégées :
 - La Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*) (Protection nationale)



Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*)(Dessin : C. FAURIE)

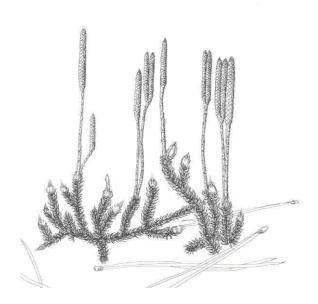
⁴ Les numéros correspondent à la codification NATURA 2000. L'astérisque se rapporte aux types d'habitats dits « prioritaires ».

- La Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) (Protection nationale)

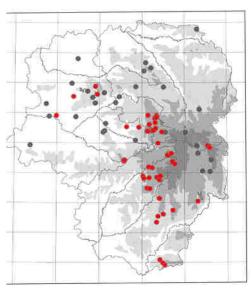


Droséra à feuilles rondes (Drosera rotundifolia) (Dessin : A. BESSE)

- La Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*) (Protection nationale, & Annexe IV de la Directive « Habitats »)
- Le Lycopode en massue (Lycopodium clavatum) (Protection régionale).



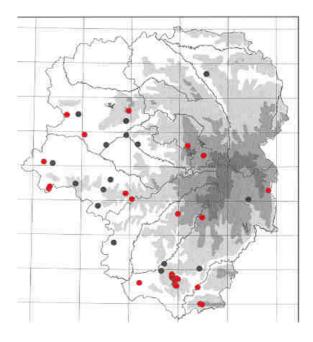
Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) (Dessin : C. FAURIE)



Répartition du Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) en Limousin (ENL, 2001)



Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis) (in LANDWEHR, 1983)



Répartition de la Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis) en Limousin (ENL, 2001)

- 2) des plantes et des animaux caractéristiques des Tourbières et des zones humides en bon état de conservation comme :
 - La Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*)
 - Le Carum verticillé (Carum verticillatum)
 - Le Dryoptéris des Chartreux (*Dryopteris carthusiana*)
 - Le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*)
 - Le Trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata)
 - Le Nard raide (*Nardus stricta*)
 - La Narthécie ossifrage (Narthecium ossifragum)
 - Le Comaret (Potentilla palustris)
 - Le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*)
 - La Grenouille rousse (Rana temporaria)

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est donc

- a) de maintenir les activités agricoles traditionnelles telles qu'elles se pratiquent actuellement, c'est-à-dire :
 - une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales), en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du

maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse. La pression moyenne, dans le cadre d'un pâturage extensif, est généralement comprise entre 0,2 & 0,4 UBG/Ha/an (NB : 1 UGB = 500 kg d'herbivore) ;

- 2 la fauche tardive (en septembre) qui permet aux plantes de floraison tardive comme la Spiranthe d'été de parvenir jusqu'à son développement complet et de disperser ses graines.
- 3 l'exportation des produits de fauche. Cette exportation évite un enrichissement du sol à partir des végétaux fauchés en décomposition, et permet ainsi le maintien de la flore si typique des tourbières acides.
- 4 le maintien et la protection du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux);
- b) de le préserver de tout drainage ;
- c) d'éviter toute extraction de tourbe ;
- d) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;
- e) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides.

8 – La Vallée du Ruisseau d'Orgues (Gagnac-sur-Cère/Cahus - 46 & Mercœur -19)

A) Intérêt écologique du site

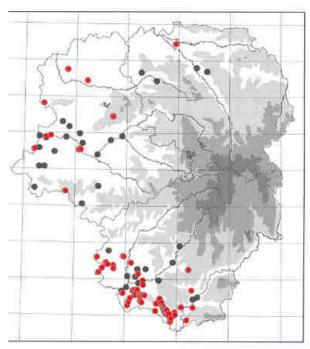
Le site est remarquable :

1 - par sa grande diversité floristique (280 espèces) liée à la situation escarpée de la vallée et aux différentes expositions de ses versants.

On peut souligner la présence d'une espèce d'orchidée bénéficiant d'une protection régionale : la Sérapias à languette (Serapias lingua).



Sérapias à languette (Sérapias lingua) (Photo : P. QUENTIN)



Répartition de la Sérapias à languette (Serapias lingua) en Limousin. (ENL, 2001)

2 – par la présence de poissons migrateurs dans le ruisseau d'Orgues, affluent de la Cère, tels que : l'Anguille, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, et la Lamproie de Planer.

De plus, cette vallée, située dans le prolongement des Gorges de la Cère, constitue une entité écologique fort intéressante permettant le maintien de certaines espèces animales nécessitant de grands territoires de chasse :

 les grands rapaces diurnes (Aigle botté, Autour des Palombes, Circaète Jean-le-Blanc),

ou

- les chauves-souris (Grand Rhinolophe, Grand Murin).

Ainsi, le site de reproduction de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) de la *Fialicie* (commune d'Altillac (19) ; site référencé n° 1) est situé dans cette vallée du ruisseau d'Orgues.

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est donc :

- 1 de maintenir la qualité des eaux indispensable à la faune piscicole en partenariat avec le Conseil Supérieur de la Pêche ainsi que les Fédérations de pêche de la Corrèze et du Lot.
- 2 de favoriser la reproduction de ces espèces par le maintien des peuplements forestiers (feuillus) :

Ceci passe par une exploitation raisonnée de la forêt (gestion de la forêt en futaie irrégulière et pluristratifiée) sur les territoires de chasse des chauves-souris, et sur les zones d'aires de rapaces (Aigle botté, Autour des Palombes, Circaète Jean-le-Blanc).

9 – Tourbière de Ségéric (Sousceyrac - 46)

A) Intérêt écologique du site

Parmi les zones tourbeuses les plus étendues du Lot, le site de Ségéric est remarquable :

- par le cortège des plantes acidiphiles propres aux tourbières.

Parmi les espèces remarquables, on note :

- La Droséra à feuilles rondes (*Drosera* rotundifolia)(Protection nationale),
- La Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe) (Protection régionale),



Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe)
(Dessin C. FAURIE)

- par plusieurs espèces animales remarquables :
 - l'Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) (Protection nationale)
 - L'Hespérie du Brome (Carterocephalus palaemon)
 - le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) (inscrit à l'Annexe II de la Directive « Habitats »).



Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) (Photo : J.-M. SIBERT)

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu est :

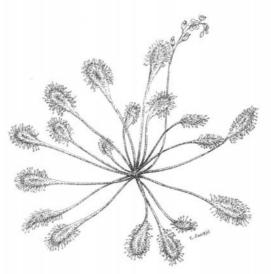
- a) de maintenir les activités agricoles traditionnelles telles qu'elles se pratiquent actuellement, c'est-à-dire :
 - une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales), en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse.
 La pression moyenne, dans le cadre d'un pâturage extensif, est généralement comprise entre 0,2 & 0,4 UBG/Ha/an (NB : 1 UGB = 500 kg d'herbivore);
 - 2 la fauche tardive (en septembre) qui permet aux plantes de floraison tardive comme la Gentiane pneumonanthe de parvenir jusqu'à son développement complet et de disperser ses graines et de permettre aussi le développement de l'entomofaune associée.
 - 3 l'exportation des produits de fauche. Cette exportation évite un enrichissement du sol à partir des végétaux fauchés en décomposition, et permet ainsi le maintien de la flore si typique des tourbières acides.
 - 4 le maintien de zone non pâturée régulièrement pour le maintien de certaines espèces de papillons comme l'Hespérie du Brome ;
 - 5 le maintien et la restauration du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux) ;
- b) de garantir la qualité des eaux ;
- c) de le préserver de tout drainage ;
- d) d'éviter toute extraction de tourbe :
- e) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;
- f) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides.

10 – Tourbière de Morte-sagne (Sousceyrac - 46)

A) Intérêt écologique du site

Cette zone fait également partie des sites tourbeux les plus importants du nord du Lot. Elle présente :

- des plantes rares et caractéristiques d'une tourbière active :
 - o La Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*)(Protection nationale),
 - o La Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*)(Protection nationale),



Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*) (Dessin C. FAURIE)



Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) (Dessin : A. BESSE)

- des espèces animales remarquables :
 - o l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)(Protection nationale);
 - o L'Hespérie du Brome (Carterocephalus palaemon);
 - o le Miroir (Heteropterus morpheus).



L'Hespérie du Brome (Carterocephalus palaemon) (Photo : J.-M. SIBERT)



Le Miroir (*Heteropterus morpheus*) (Photo : J.-M. SIBERT)

B) Perspectives d'intervention

Le creusement récent de fossés par les agriculteurs locaux en vue du drainage hypothèque à terme la survie de la tourbière active indispensable au bon fonctionnement hydrologique de cette zone humide.

L'enjeu pour ce site est donc :

- a) de maintenir les activités agricoles traditionnelles telles qu'elles se pratiquent actuellement, c'est-à-dire :
 - une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales), en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse. La pression moyenne, dans le cadre d'un pâturage extensif, est généralement comprise entre 0,2 & 0,4 UBG/Ha/an (NB: 1 UGB = 500 kg d'herbivore);
 - 2 la fauche tardive (en septembre) qui permet aux plantes de floraison tardive de parvenir jusqu'à leur développement complet et de disperser leurs graines.
 - 3 l'exportation des produits de fauche. Cette exportation évite un enrichissement du sol à partir des végétaux fauchés en décomposition, et permet ainsi le maintien de la flore si typique des tourbières acides.
 - 4 le maintien de zone non pâturée régulièrement pour le maintien de certaines espèces de papillons comme l'Hespérie du Brome ;
 - 5 le maintien et la restauration du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux);
- b) de préserver ce site de tout nouveau drainage ;
- c) d'éviter toute extraction de tourbe ;
- d) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;
- e) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides.

11 – Tourbière de Mascour (Sousceyrac - 46)

A) Intérêt écologique du site

Le site tourbeux comprend :

- le cortège des espèces de plantes caractéristiques des milieux acides et de tourbière active :
 - o La Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*)(Protection nationale)
 - o La Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*)(Protection nationale),
- une espèce de crustacé remarquable, l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)(Protection nationale).



Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) (Photo : G. MARTIN)

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est donc :

a) d'envisager des travaux de restauration sur le secteur sud où des fossés de drainage ont dégradé le site ;



Réalisation d'un fossé de drainage (Photo : F. LEBLANC)

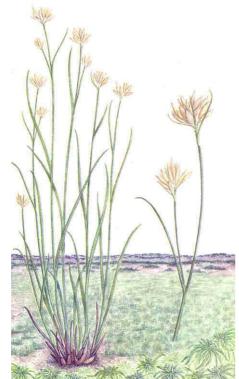
- b) de maintenir les activités agricoles traditionnelles telles qu'elles se pratiquent actuellement, c'est-à-dire :
 - une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales), en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse. La pression moyenne, dans le cadre d'un pâturage extensif, est généralement comprise entre 0,2 & 0,4 UBG/Ha/an (NB: 1 UGB = 500 kg d'herbivore);
 - 2 la fauche tardive (en septembre) qui permet aux plantes de floraison tardive de parvenir jusqu'à leur développement complet et de disperser leurs graines.
 - 3 l'exportation des produits de fauche. Cette exportation évite un enrichissement du sol à partir des végétaux fauchés en décomposition, et permet ainsi le maintien de la flore si typique des tourbières acides.
- c) le maintien et la restauration du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux) ;
- d) de le préserver de tout nouveau drainage ;
- e) d'éviter toute extraction de tourbe ;
- f) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;
- g) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides.

12 – Tourbière de Puech-Bessou (Sousceyrac - 46)

A) Intérêt écologique du site

D'assez grande taille (5.5 ha), cette tourbière est remarquable :

 par la présence de groupements végétaux caractéristiques, groupements à Rhynchospore blanc (Rhynchospora alba) et à Scirpe cespitueux (Trichophorum cespitosum);



Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*) (Dessin: FITTER)



Scirpe cespitueux (*Trichophorum cespitosum*) (Dessin : A. MASCLEF)

- par la présence d'espèces remarquables :
 - o La Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*)(Protection nationale)
 - La Droséra à feuilles rondes (Drosera rotundifolia) (Protection nationale).

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est donc :

a) de maintenir les activités agricoles traditionnelles telles qu'elles se pratiquent actuellement, c'est-à-dire :

- une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales),en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse. La pression moyenne, dans le cadre d'un pâturage extensif, est généralement comprise entre 0,2 & 0,4 UBG/Ha/an (NB: 1 UGB = 500 kg d'herbivore);
- 2 la fauche tardive (en septembre) qui permet aux plantes de floraison tardive de parvenir jusqu'à leur développement complet et de disperser leurs graines.
- 3 l'exportation des produits de fauche. Cette exportation évite un enrichissement du sol à partir des végétaux fauchés en décomposition, et permet ainsi le maintien de la flore si typique des tourbières acides.
- 4 le maintien et la restauration du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux);
- b) de proscrire toute plantation de résineux ;
- c) de le préserver de tout drainage ;
- d) d'éviter toute extraction de tourbe ;
- e) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;
- f) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides.

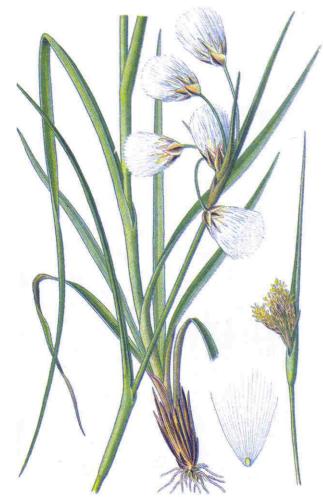
13 - Tourbière de Mourèze (Comiac - 46)

A) Intérêt écologique du site

Encore préservée du drainage, de qualité comparable aux sites de *Morte-Sagne* (site référencé n°10) et de *Ségéric* (site référencé n°9), la Tourbière de Mourèze est riche :

- en groupements de plantes acidiphiles, alliant différentes espèces de tourbières :

le Carum verticillé (*Carum verticillatum*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum* polystachion), Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le Nard raide (*Nardus stricta*), le Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*), le Comaret (*Potentilla palustris*), les Sphaignes (*Sphagum* sp.), la Succise des prés (*Succisa pratensis*), la Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*).



Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*) (Dessin : A. MASCLEF)

- en espèces de plantes remarquables :
 - o La Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*)(Protection nationale)
 - o La Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*)(Protection nationale).

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est donc :

- a) de maintenir les activités agricoles traditionnelles **en évitant tout sur-pâturage** telles qu'elles se pratiquent actuellement, c'est-à-dire :
 - une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales), en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse. La pression moyenne, dans le cadre d'un pâturage extensif, est généralement comprise entre 0,2 & 0,4 UBG/Ha/an (NB: 1 UGB = 500 kg d'herbivore);
 - la fauche tardive (en septembre) qui permet aux plantes de floraison tardive de parvenir jusqu'à leur développement complet et de disperser leurs graines;
 - 3 l'exportation des produits de fauche. Cette exportation évite un enrichissement du sol à partir des végétaux fauchés en décomposition, et permet ainsi le maintien de la flore si typique des tourbières acides;
 - 4 le maintien et la restauration du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux);
- b) de le préserver de tout drainage ;
- c) d'éviter toute extraction de tourbe ;
- d) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;
- e) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides.

14 - 15 - Tourbière de Lestrade (Comiac - 46)

A) Intérêt écologique du site

Malgré sa petite taille, cette zone comporte les groupements phytosociologiques habituels aux tourbières acides comprenant certaines plantes remarquables comme :

- La Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) (Protection nationale).

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est donc :

- a) de rétablir et de maintenir les activités agricoles traditionnelles telles qu'elles se pratiquent actuellement, c'est-à-dire :
 - une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales), en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse;
 - 2 la fauche tardive (en septembre)
 - 3 l'exportation des produits de fauche ;
 - 4 le maintien et la restauration du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux);
- b) de le préserver de tout drainage ;
- c) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;



Travaux de débroussaillage (Photo : CREN Limousin)

- d) de réhabiliter, par des actions de bûcheronnage, la partie qui s'est boisée naturellement;
- e) d'éviter toute extraction de tourbe ;
- f) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides

16 – Tourbière du Maziol (Calviac - 46)

A) Intérêt écologique du site

De petite taille, la Tourbière de Maziol réunit le cortège des plantes caractéristiques des tourbières acides. Parmi les espèces remarquables, on peut noter :

- La Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) (Protection nationale).



Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) (Dessin : A. BESSE)

L'Hespérie du Brome (Carterocephalus palaemon).

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est donc

- a) de maintenir les activités agricoles traditionnelles telles qu'elles se pratiquent actuellement, c'est-à-dire :
 - une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales), en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse. La pression moyenne, dans le cadre d'un pâturage extensif, est généralement comprise entre 0,2 & 0,4 UBG/Ha/an (NB: 1 UGB = 500 kg d'herbivore);
 - 2) le maintien de zone non pâturée régulièrement pour le maintien de certaines espèces de papillons comme l'Hespérie du Brome ;
 - la fauche tardive (en septembre) qui permet aux plantes de floraison tardive de parvenir jusqu'à leur développement complet et de disperser leurs graines;

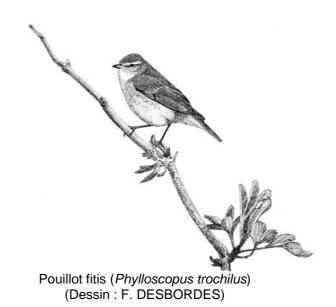
- 4) l'exportation des produits de fauche. Cette exportation évite un enrichissement du sol à partir des végétaux fauchés en décomposition, et permet ainsi le maintien de la flore si typique des tourbières acides.;
- 5) le maintien et la restauration du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux);
- b) de le préserver de tout drainage ;
- c) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;
- d) d'éviter toute extraction de tourbe ;
- e) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides.

17 – Tourbière de Peyrebrune (Calviac - 46)

A) Intérêt écologique du site

Ce site présente une petite tourbière associée à une mégaphorbiaie. Les espèces remarquables sont :

- La Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) (Protection nationale).
- le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)(Protection nationale) (Ce site est le seul site où cette espèce d'oiseau se reproduit actuellement dans le Lot). Le biotope où se reproduit le Pouillot fitis est la mégaphorbiaie bordée d'une saulaie.



B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est :

- a) de maintenir les activités agricoles traditionnelles telles qu'elles se pratiquent actuellement, au risque d'une fermeture du milieu, par :
 - 1- une activité pastorale extensive bovin ou équin (races rustiques ou locales), en concertation avec les agriculteurs locaux en vue du maintien de la flore et de la faune propres à cette zone tourbeuse. La pression moyenne, dans le cadre d'un pâturage extensif, est généralement comprise entre 0,2 & 0,4 UBG/Ha/an (NB : 1 UGB = 500 kg d'herbivore) ;
 - 2 la fauche tardive (en septembre) qui permet aux plantes de floraison tardive de parvenir jusqu'à leur développement complet et de disperser leurs graines.

- 3 l'exportation des produits de fauche. Cette exportation évite un enrichissement du sol à partir des végétaux fauchés en décomposition, et permet ainsi le maintien de la flore si typique des tourbières acides.
- 4 le maintien et la restauration du réseau hydrographique (rigoles, ruisseaux) ;



Travaux de fauche et d'exportation des produits de fauche (Photo : CREN Limousin)

- b) de le préserver de tout drainage ;
- c) de s'abstenir de tout apport extérieur (composés organiques ou minéraux, engrais azotés, fumier) ;
- d) d'éviter toute extraction de tourbe ;
- e) de proscrire la création d'étangs noyant les zones humides.

18 – La Forêt de Calviac (Calviac - 46)

A) Intérêt écologique du site

Etendue sur environ 35 Ha, cette forêt est l'une des toutes dernières hêtraies à houx assez âgées de cette région, habitat reconnu d'intérêt communautaire. Elle accueille le cortège d'espèces propres à ce type de boisement ainsi que des espèces très localisées dans le Lot comme l'Erythrone dent-de-chien (*Erythronium dens-canis*) et le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*) (qui n'est connu que de 4 sites dans le Lot).



l'Erythrone dent-de-chien (*Erythronium dens-canis*) (Photo : R. DOM)

Le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*) (Dessin : F. DESBORDES)

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu pour ce site est :

- 1) d'éviter les coupes à blanc en privilégiant la rotation des coupes ;
- 2) de favoriser la diversification des strates herbacées et arbustives ;
- 3) de préserver les clairières existantes et les chemins forestiers,
- 4) de s'abstenir de planter des essences exotiques (feuillus ou résineux),
- 5) de proscrire les plantations trop denses (feuillus et résineux).

19 – Retenue d'eau et massif boisé de Brugales (Estal / Gagnac-sur-Cère / Teyssieu / Laval-de-Cère - 46)

A) Intérêt écologique du site

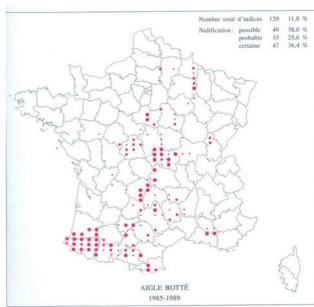
Dans le prolongement des Gorges de la Cère, ce site accueille :

- plusieurs espèces de rapaces diurnes remarquables :
 - l'Aigle botté (Hieraetus pennatus) ;

Très vulnérable, il chasse assez souvent en milieu semi-ouvert. Mais pour l'installation de l'aire (nid), il sélectionne les massifs feuillus matures à âgés. Occupant à l'origine l'ensemble des forêts de plaine et de plateaux, la quinzaine de couples recensée aujourd'hui en Limousin est confinée aux forêts de pentes de l'est de la Corrèze. Les individus recensés sur le massif boisé de Brugales sont donc en relation avec la population limousine.



Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) sur son aire (Dessin : P. VANARDOIS)



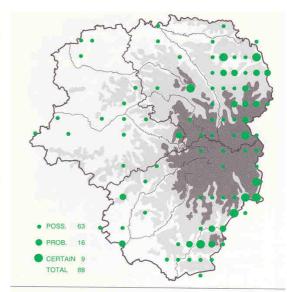
Répartition de l'Aigle botté (*Hieraetus* pennatus) en France (SEOF, 1994)

o le Milan royal (*Milvus milvus*),

Ce rapace est en forte régression en Europe et en France depuis la fin des années 1980 (HAGEMEIJER & BLAIR, 1997), en raison de l'empoisonnement massifs des Campagnols terrestres (*Arvicola terrestris*) et des Ragondins (*Myocastor coypus*) dont les Milans mangent les cadavres. C'est pourquoi une attention particulière doit être accordée à cette espèce reproductrice sur ce site.

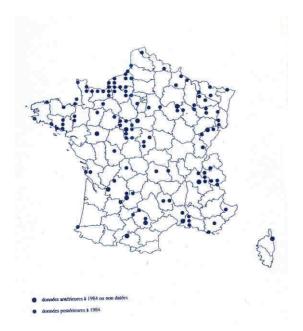


Milan royal (*Milvus milvus*) en vol (Dessin : M. CAMBRONY)



Répartition du Milan royal en Limousin (SEPOL, 1993)

- Au niveau du plan d'eau,
 - la Loutre d'Europe (Lutra lutra)
 - o l'Anguille (Aguilla anguilla).
 - o la Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii). Il s'agit de la première mention de cette espèce dans cette région, contactée en chasse active audessus de la retenue de Brugales. La reproduction de cette espèce n'a pas été encore notée dans cette zone.



Répartition de la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) en France (Source : SFEPM, 2002)



Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) (Photo : F. SCHWAAB)

B) Perspectives d'intervention

En vue de constituer, avec les Gorges, un ensemble harmonieux et vaste propice aux développements des espèces remarquables, il s'agit de :

- 1 maintenir la qualité des eaux,
- 2 procéder à une gestion raisonnée de la forêt, c'est-à-dire :
 - a) Encourager la diversification des boisements forestiers ;
 - b) Favoriser la diversification des strates herbacées et arbustives ;
 - c) Préserver les clairières existantes et les chemins forestiers ;
 - d) Ne pas rectifier le tracé des chemins existants ;
 - e) Proscrire la plantation d'essences exotiques (feuillus ou résineux) ;
 - f) Proscrire les plantations trop denses (feuillus et résineux).

20 - Château de Castelnau (Bretenoux - 46)



Château de Castelnau (vue aérienne)(Source : Internet@)

A) Intérêt écologique du site

Situé en périphérie de notre zone d'étude, le château de Castelnau a retenu notre attention car il est :

- le lieu de reproduction d'une importante colonie (plus de 100 individus) de chauves-souris : il s'agit de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). Celle-ci constitue la colonie la plus imposante de notre zone d'étude.
- un site d'hibernation probable pour plusieurs espèces de chauve-souris (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe).



Colonie de Grands Rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*) (Photo : F. SCHWAAB)

B) Perspectives d'intervention

L'enjeu est de rendre compatible la préservation du site de reproduction et d'hibernation avec les visites touristiques du Château et les travaux de restauration prévus prochainement (selon les indications de Madame la Conservatrice, Mme Pascale THIBAUD).

Ainsi, les recommandations envisagées sur les autres sites de reproduction de Grands Rhinolophes (site référencé n°1) seront à appliquer également au gîte de reproduction de la colonie situé au sous-sol de la tour Sud du Château, c'est-à-dire :

- a) garder des ouvertures accessibles dans tout le bâtiment aux entrées en vol des Grands Rhinolophes ;
- b) conserver une certaine tranquillité lors de la reproduction des chauvessouris (mai-septembre) en limitant l'accès au gîte de reproduction (facteur de dérangement);
- c) modifier la direction des éclairages extérieurs afin d'éviter les perturbations qu'ils occasionnent actuellement. En effet, les chauves-souris hésitent de ¼ heure à ½ heure pour sortir en milieu fortement éclairé, et perdent ainsi un temps précieux à se nourrir alors que le crépuscule est une période particulièrement favorable à la chasse des insectes. A terme, il est à craindre que la colonie ne finisse par déserter le site pour un lieu moins éclairé.

Ces mesures feront l'objet d'un accord contractuel avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les architectes des Bâtiments de France et des Monuments historiques.

21 – Les Gorges de la Cère (Comiac/Lamativie – 46 / Camps-St Mathurin-Léobazel / St Julien-le-Pèlerin/Goulles - 19)

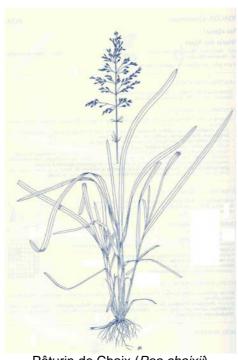
A) Intérêt écologique du site

La très grande richesse écologique de ces Gorges de 3200 ha repose sur la diversité floristique et faunistique, sur la qualité des milieux et sur l'association de zones escarpées, sauvages, boisées d'essences très variées et de secteurs de landes sèches, vestiges de l'ancien faciès des Gorges.

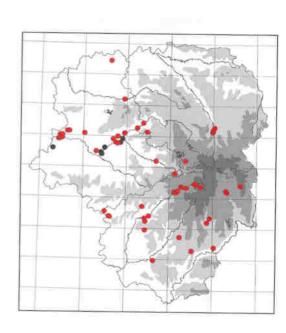
A − 1 : L'intérêt floristique

La flore particulièrement diversifiée est riche de plusieurs types de groupements botaniques d'intérêts communautaires (Landes à genêt purgatif, forêt de pente et de ravins, falaises rocheuses xérophiles), ainsi que d'espèces rares ou remarquables :

- L'Orpin hérissé (Sedum hirsutum) (Protection régionale)
- La Valériane à trois folioles (*Valeriana tripteris*) (Protection régionale)
- Le Dryoptéris à pennes écartées (*Dryopteris remota*)(Protection régionale)
- La Scille d'automne (Scilla autumnalis) (Protection régionale)
- Lobaria pulmonaria (espèce déterminante),
- Le Genêt purgatif (Cytisus oromediterraneus)
- le Pâturin de Chaix (Poa chaixii),
- L'Arabette glabre (*Turritis glabra*)



Pâturin de Chaix (*Poa chaixii*) (Dessin : D. MANSION)



Répartition limousine du Pâturin de Chaix (*Poa chaixii*) (ENL, 2001)



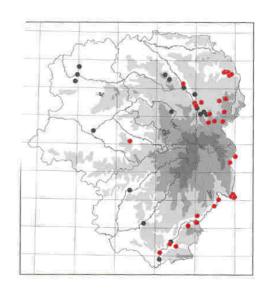
Arabette glabre (*Turritis glabra*) (Dessin : D. MANSION)



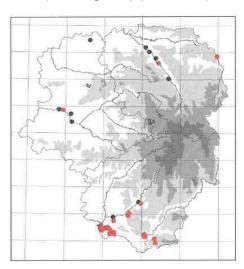
Scille d'automne (Scilla autumnalis) (Dessin : C. FAURIE)



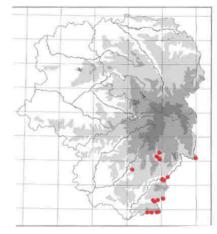
Luzule Blanc de neige (*Luzula nivea*) (Dessin : C. FAURIE)



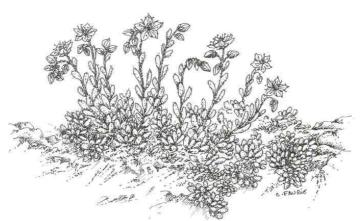
Répartition limousine de l'Arabette glabre (*Turritis glabra*) (ENL, 2001)



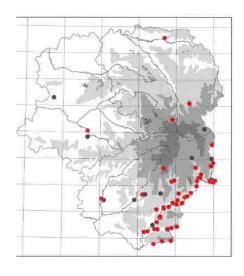
Répartition de la Scille d'automne (*Scilla autumnalis*) en Limousin.(ENL, 2001)



Répartition de la Luzule blanc de neige (*Luzula nivea*) en Limousin (ENL, 2001)



Orpin hérissé (*Sedum hirsutum*)
Dessin : C. FAURIE)



Répartition de l'Orpin hérissé (*Sedum hirsutum*) (ENL, 2001)

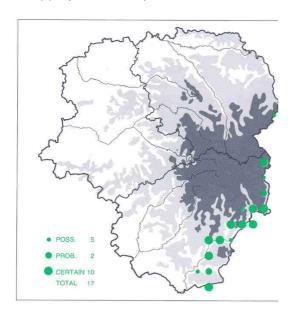
A − 2 : L'intérêt faunistique A − 2 − a : L'intérêt ornithologique

On observe plusieurs espèces d'oiseaux remarquables sur ce site :

On observe plusieurs especes d'oiseaux remarquables sur ce site :				
Espèce	Mode de chasse	Reproduction	Répartition	Menaces
Aigle botté (Hieraetus pennatus)	Milieu semi- ouvert	Niche sur des arbres mâtures	Localisé et peu abondant (15 couples en Limousin), Forêts de pentes de l'est de la Corrèze (Dordogne, Cère)	Très vulnérable, dérangement du nid
Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus)	Se nourrit presque exclusivement de reptiles	Niche sur les Pins sylvestres étêtés 1 jeune par an maximum	20 couples en Limousin Niche sur les secteurs de landes	Coupes des forêts et dérangements du site de reproduction
Faucon pèlerin (Falco peregrinus)	Chasse en haut vol les oiseaux	Niche sur les falaises	20 couples en Limousin Augmentation des effectifs en Limousin, et en région Midi- Pyrénées. Population en augmentation le nord- ouest de l'Europe (TUCKER, 1994).	Encore vulnérable, Efforts de protection à ne pas relâcher. Sites de reproduction potentiels peu nombreux. Préservation des sites du dérangement (notamment les sports comme l'escalade, parapente). (MONNERET, 2000)
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Charognard, opportuniste	Niche en lisière de forêt	Est du Limousin (Creuse et Corrèze)	Empoisonnement
Autour des Palombes (Accipiter gentilis)	Chasse en forêt; ornithophage (Colombidés, corvidés)		Densité faible au regard du taux de boisement du Limousin : 1 couple / 60 km²	Population en mauvaise santé; braconnage, destruction des nids

Grand Duc	Régime	Niche sur les	Reproduction non-	Dérangement du nid,
(Bubo bubo)	alimentaire varié (mammifères, oiseaux)	falaises, parois rocheuses	prouvée en Limousin	empoisonnement
Grand Corbeau (Corvus corax)	Omnivore, charognard	Niche sur les parois rocheuses	Cantonné de nos jours aux forêts de pente et aux barres rocheuses	

Mais aussi de façon plus anecdotique, le Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*) (espèce se reproduisant dans le Cantal), et le Martinet à ventre blanc (*Apus melba*)(espèce se reproduisant dans le Lot).



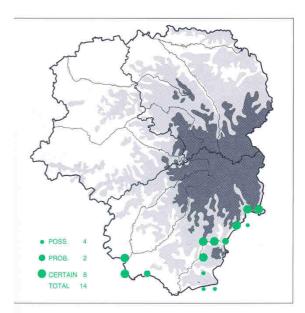
Répartition de l'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) en Limousin. (SEPOL, 1993)



Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) sur son aire (Dessin : P. VANARDOIS)



Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (Dessin : CAMBRENY)



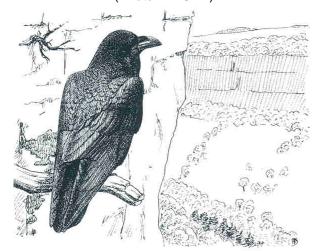
Répartition du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) en Limousin (SEPOL, 1993)



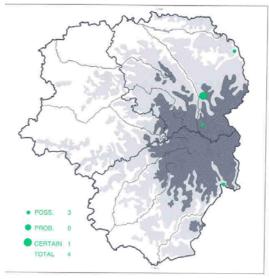
Hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*) (Dessin : F. DESBORDES)



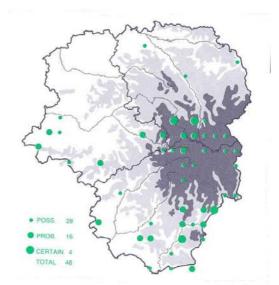
Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) (Photo : P. GAY)



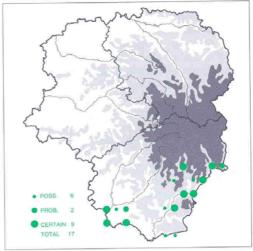
Grand Corbeau (*Corvus corax*) (Dessin de F. DESBORDES)



Répartition du Grand Duc (*Bubo bubo*) en Limousin (SEPOL, 1993)



Répartition du Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) en Limousin (SEPOL, 1993)



Répartition du Grand Corbeau (*Corvus corax*) en Limousin (SEPOL, 1993)

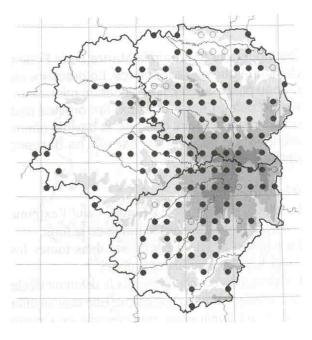
A − 2 − b : L'intérêt mammalogique

Ces Gorges accueillent :

- la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), signe de la richesse piscicole et de la bonne qualité des eaux ;



Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) (Photo : SFEPM)



Répartition de la Loutre (*Lutra lutra*) en Limousin (GMHL, 1999)

et de façon anecdotique :

- Le Mouflon de Corse (Ovis gmelini),
- le Chamois (Rupicapra rupicapra).

A-2-c: L'intérêt chiroptérologique

Cette vallée ne comprend pas moins de **47** (!) lieux de reproduction et d'hibernation accueillant 16 espèces de chauves-souris :

- 2 sites de reproduction et d'hibernation dans des maisons abandonnées sur le site de Lamativie (46) ou un peu plus en amont sur Siran (15),
- 45 sites d'hibernation :
 - o 30 fenêtres situées le long de galerie d'amenée d'eau EDF,
 - o 4 anciennes poudrières,
 - o 6 tunnels,
 - o 5 abris sous roche.

Ce réseau constitue un ensemble irremplaçable pour l'hibernation des chiroptères dans cette région.

Plusieurs espèces remarquables sont en présence dans cette vallée :

En hibernation:

- Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)
- Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)
- La Barbastelle (Barbastella barbastellus)
- Le Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)
- Le Murin de Daubenton (Myotis daubentoni)
- Le Murin de Natterer (Myotis nattereri)
- L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

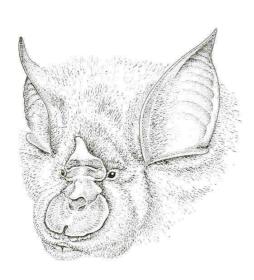
En période de reproduction ou de transit :

- Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- Le Vespère de Savi (Hypsugo savii)
- La Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)
- La Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhli)
- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- La Noctule commune (Nyctalus noctula)
- La Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri)

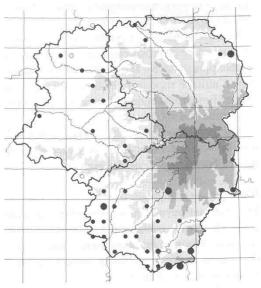
C	Mada da da sasa	Dannadustian	D (= = = = = = = = = = = = = = = = = =	Managan
Espèce	Mode de chasse	Reproduction	Répartition	Menaces
Grand	Chasse à l'affût	Se reproduit dans	•	Destruction des
Rhinolophe	(coléoptères et	les églises et les	` `	accès aux gîtes
(Rhinolophus	papillons) le long	anciens moulins	dessous de 600 m	de reproduction et
ferrumequinum)	des lisières ou des		d'altitude)	d'hibernation, des
	haies bocagères			forêts et du
				bocage.
				PN & An.II
Petit	Chasse à l'intérieur	Se reproduit dans	Bien réparti en Limousin	Destruction des
Rhinolophe	de la végétation	les églises et les	mais absent du Plateau de	accès aux gîtes
(Rhinolophus	caducifoliée des	anciens moulins	Millevaches	de reproduction et
hipposideros)	bois de feuillus de			d'hibernation, et
	bord de l'eau			des forêts.
				PN & An.II
Murin de	Chasse en forêt de	Arboricole	Effectif faible	Destruction des
Bechstein	feuillus		1 seule colonie de	vieilles forêts de
(Myotis			reproduction connue en	feuillus.
bechsteini)			Limousin.	PN & An.II
Barbastelle	Chasse en lisière	Arboricole, mais	Effectif faible malgré la	Destruction des
(Barbastella	de forêt de feuillus	gîte aussi dans les	vaste étendue de la Forêt	vieilles forêts de
barbastellus)	de petits papillons.	granges.	limousine.	feuillus.
,				PN & An.II
Grand Murin	Chasse les carabes	Se reproduit dans	Moitié ouest du Limousin,	Le fort taux
(Myotis myotis)	dans les forêts de	les combles des	Gorges de la Dordogne,	d'enrésinement
	feuillus anciennes,	églises, les	Sud-Ouest de la Corrèze.	est cause de sa
	les pâtures et les	granges, les		disparition du
	prairies de fauche.	anciennes usines		Centre Est du
		et les barrages.		Limousin.PN&AnII

Murin à oreilles	Chasse en sous-	Se reproduit dans	Seulement 3 colonies de	Destruction des
échancrées	bois et en lisière de	les combles	mise-bas connues en	forêts de feuillus
(Myotis	forêt de feuillus, la	d'habitations	Limousin.	âgés.
emarginatus)	ripisylve.	(églises, granges)		PN & An.II
Vespère de	Chasse en lisière	Arboricole,	Espèce localisée au	Destruction des
Savi (Hypsugo	ou au-dessus des	Aucun site connu	Causse de Brive et dans	boisements
savii)	forêts.	en Limousin.	les vallées de la Dordogne	feuillus âgés
			et de la Cère.	PN & An IV
Minioptère de	Chasse les insectes	Grégaire, niche	Espèce très localisée en	Destruction et
Schreibers	en lisière et en	dans des grottes	Limousin: 2 sites de	dérangements
(Miniopterus	canopée des forêts	(12 000 femelles	reproduction connus.	des sites de
schreibersii)	de feuillus.	en reproduction à		reproduction
·		Noailles –19).		PN & An.II

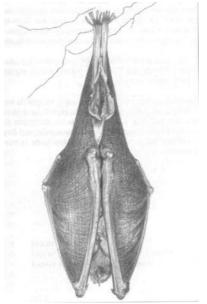
PN = Protection nationale / An.II & An. IV = Annexes II & IV de la Directive « Habitats »



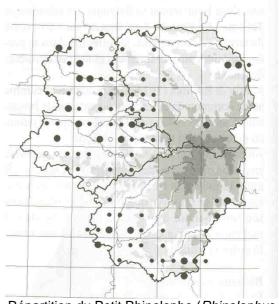
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (Dessin : McOWAT)



Répartition du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) en Limousin (GMHL, 1999)



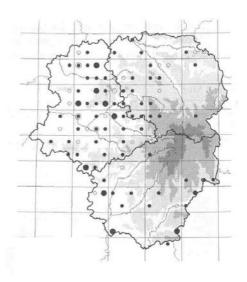
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (Dessin de P. MOLTEAU)



Répartition du Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) en Limousin (GMHL, 1999)



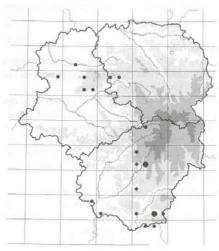
Grand Murin (*Myotis myotis*) (Dessin : P. MOLTEAU)



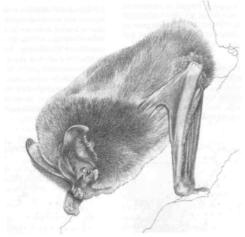
Répartition du Grand Murin (*Myotis myotis*) en Limousin (GMHL, 1999)



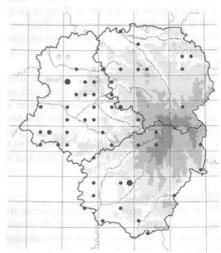
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) (Dessin : D. ROTH)



Répartition du Murin à Oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) en Limousin (GMHL, 1999)



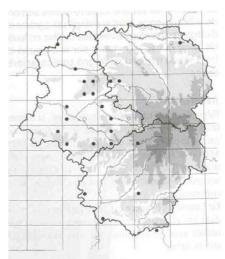
Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) (Dessin : P. MOLTEAU)



Répartition de la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) en Limousin (GMHL, 1999)



Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) (Photo : F. SCHWAAB)



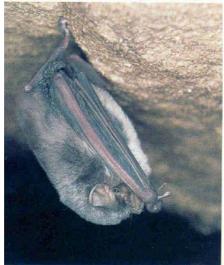
Répartition du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) en Limousin (GMHL, 1999)



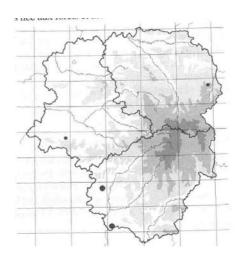
Vespère de Savi (*Hypsugo savii*) (Dessin : O.LIZOT)



Répartition du Vespère de Savi (*Hypsugo savii*) en Limousin (GMHL, 1999)



Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (Photo F. SCHWAAB)



Répartition du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) en Limousin (GMHL, 1999)

A − 3 : L'intérêt entomologique

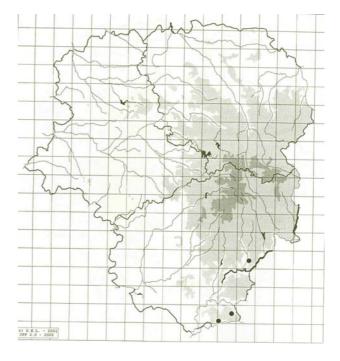
Sur les 118 espèces de Coléoptères Cerambycidae, 94 d'entre elles ont comme plantehôte des espèces d'arbres de feuillus, alors que seulement 17 espèces sont inféodées aux résineux.

Trois espèces d'insectes sont particulièrement remarquables dans ces Gorges :

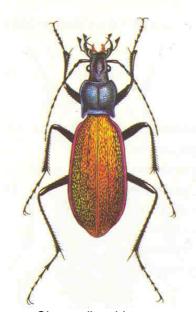
- La Rosalie des Alpes (Rosalia alpina) (Coléoptères Cerambycidae) (Protection nationale & inscrit à l'Annexe II de la Directive « Habitats »),
- Le Chrysotribax hispanus (Coléoptère Carabidae)
- Le Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*) (Odonate Anisoptère)



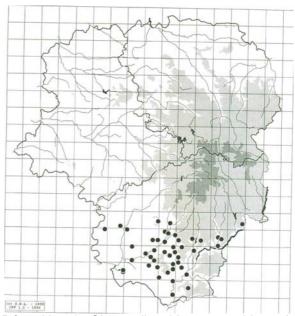
Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) (Dessin : BIJAOUI)



Répartition de la Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*) en Limousin (Source : SEL, 2001)



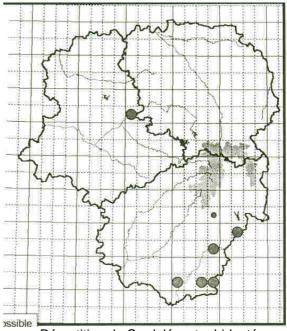
Chrysotribax hispanus (Dessin : G. du CHÂTENET)



Répartition de *Chrysotribax hispanus* en Limousin (Source : SEL, 1998)



Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*) (Photo : J.-L. DOMMANGET)

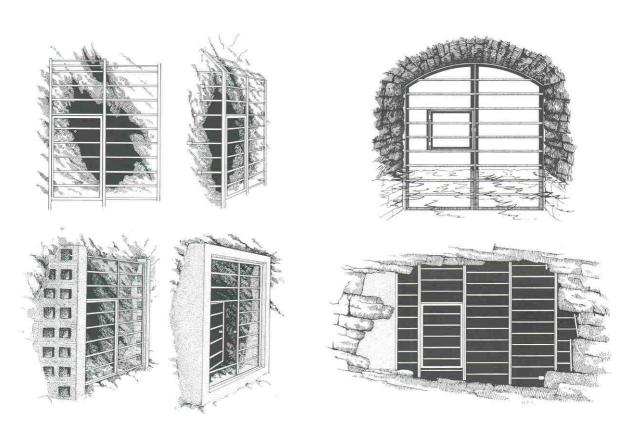


Répartition du Cordulégastre bidenté (Cordulegaster bidentata) (Source : SLO, 2001)

B) Perspectives d'intervention

Les enjeux concernant ce site sont :

- 1 pour l'ensemble des Gorges de la Cère :
 - de maintenir la qualité des eaux favorables à sa faune piscicole en partenariat avec le Conseil Supérieur de la Pêche ainsi que les Fédérations de pêche de la Corrèze et du Lot,
 - o de sécuriser les sites d'hibernation et/ou de reproduction des chauvessouris en partenariat avec EDF et les collectivités locales
 - en restaurant tout ou en partie les maisons abandonnées de Lamativie (Camps/St Mathurin Léobazel – 19);
 - en posant des grilles empêchant l'accès des promeneurs aux fenêtres de la galerie d'amenée d'eau en bordure du GR 652.



Exemples d'aménagements envisagés sur les fenêtres de la galerie d'amenée d'eau EDF en bordure du GR 652 (extrait de MITCHELL-JONES & McLEISH, 1999)

2 - Pour les secteurs de forêts de feuillus :

- 1 d'initier une réflexion sur les pratiques de la sylviculture (notamment sur les versants lotois) ;
 - i. de favoriser la reproduction des espèces d'oiseaux et de chauves-souris par le maintien des peuplements de feuillus

- avec une exploitation raisonnée de leurs territoires de chasse, et leurs zones de reproduction ;
- ii. de favoriser la diversification des strates herbacées et arbustives ;
- iii. de préserver les clairières existantes et les chemins forestiers ;
- iv. de ne pas rectifier le tracé des chemins existants
- v. de proscrire la plantation d'essences exotiques feuillus ou résineux, par exemple le Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) ou le Sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*);
- vi. de proscrire les plantations trop denses (feuillus et résineux).
- 3 Pour les secteurs de landes sèches :
- 1 d'éliminer les Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) et les arbustes envahissants par débroussaillage ;
 - 2 de maintenir quelques bouquets d'arbustes (Saules, Genévrier, Poiriers) ;
 - 3 de restaurer le pâturage extensif (ovins par exemple) ;
- 4 de décaper par placettes les landes envahies par les Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) pour favoriser la croissance des Callunes (*Calluna vulgaris*), Bruyères (*Erica sp.*), du Genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*) et les plantes liées aux pelouses sèches (Poacées, Fabacées...).

TABLEAU RECAPITULATIF

OH-		Managananatantiallas	
Site	Caractéristiques principales	Menaces potentielles	
1 – La Fialicie (Altillac-19)	Site de reproduction de chiroptères	Destruction de la colonie suite à travaux ou dérangements.	
2 – Eglise de Mercœur (19)	Site de reproduction de chiroptères	Destruction de la colonie suite à travaux ou à dérangements	
3 - Le Ruisseau d'Escalmels &	Cours d'eau et Forêts mixtes	Coupe rase des forêts de	
de la Ressègue (46)	de pente et de ravins	feuillus	
4 – Les landes à serpentines de Reygade (19)	Landes et pelouses sèches	Déprise agricole & sur- pâturage	
5 – Les landes sèches de Cauzenille (Mercœur - 19)	Landes sèches à Callune et à Erica.		
6 – Les landes à serpentines de Cauzenille (Mercœur - 19)	Landes et pelouses sèches	Déprise agricole & sur- pâturage	
	Tourbière et lande humide	Drainage & sur-pâturage, déprise agricole	
8 - Le Ruisseau d'Orgues (Gagnac-sur-Cère/Cahus-46 & Mercœur -19)	feuillus de pente et de ravins	Coupe rase des forêts de feuillus Pollution des eaux	
9 – Tourbière de Ségéric (Sousceyrac - 46)		Drainage & sur-pâturage	
10 – Tourbière de Morte-sagne (Sousceyrac - 46)	Tourbière et lande humide	Drainage & sur-pâturage	
11 – Tourbière de Mascour (Sousceyrac - 46)	Tourbière et lande humide	Drainage & sur-pâturage	
12 – Tourbière de Puech- Bessou (- 46)	Tourbière et lande humide	Drainage & sur-pâturage	
13 - Tourbière de Mourèze (Comiac - 46)	Tourbière et lande humide	Drainage & sur-pâturage	
14 –15 Tourbière de Lestrade (Comiac - 46)	Tourbière et lande humide	Drainage et déprise agricole	
16 – Tourbière du Maziol (Calviac - 46)	Tourbière et lande humide	Drainage	
17 – Tourbière de Peyrebrune (Calviac - 46)	Tourbière et lande humide	fermeture du milieu suite à la déprise agricole	
18 – La Forêt de Calviac (46)	Hêtraie à Houx	Destruction de la vieille futaie de feuillus	
19 – Retenue d'eau et massif boisé de Brugales (Estal/Gagnac-sur-Cère/ Teyssieu/Laval-de-Cère - 46)	Cours d'eau et Forêts mixtes de pente et de ravins Site de reproduction de rapaces diurnes		
20 - Château de Castelnau (Bretenoux-46)	Site de reproduction et d'hibernation de chiroptères	Destruction de la colonie suite à travaux ou à dérangements	
21 – Les Gorges de la Cère (Comiac/Lamativie – 46 / Camps-St Mathurin-Léobazel / St Julien-le-Pèlerin/Goulles –	Cours d'eau et Forêts de feuillus de pente et de ravins, sites d'hibernation de chiroptères, sites de	Dérangement des chiroptères en hibernation et des rapaces	
19)	reproduction de rapaces diurnes	en période de reproduction Pollution des eaux	

Conclusion

Cette synthèse naturaliste et cartographique constitue l'amorce d'une planification conservatrice du patrimoine naturel du bassin versant de la Cère aval.

Selon le Contrat de rivière "Cère aval", l'animation technique de la gestion patrimoniale de ses sites devrait être mise en œuvre dans les quatre prochaines années.

Elle consistera en une étude cadastrale des 20 sites retenus et la recherche d'accords avec les propriétaires.

L'implication des acteurs locaux au cours des différentes réunions cantonales portant sur la gestion patrimoniale s'est révélée décisive. Les solutions proposées qui ont trouvé un écho favorable sont les suivantes :

- La gestion contractuelle (avec l'établissement d'une convention de gestion entre les deux parties en présence),
- La maîtrise foncière ou d'usage (par l'achat ou le bail emphytéotique),
- Les conseils dispensés au propriétaire et/ ou à l'exploitant.

Rappelons à nouveau que l'objectif est de parvenir à un accord à l'amiable de mode contractuel entre les propriétaires fonciers des sites, qu'il s'agisse d'une collectivité locale ou d'un propriétaire privé, et les *Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels du Limousin et de Midi-Pyrénées,* ainsi que les différents acteurs de la conservation du patrimoine naturel (Conseils généraux, syndicats de communes, associations naturalistes...).

Bibliographie

BAUDVIN H., J.-C. GENOT, Y. MULLER, 1991 Les Rapaces nocturnes (Le sang de la terre, 301 p.)

BONHOMME M., *in press*, Synthèse des données recueillies sur les Landes mésophiles à xérophiles du Limousin (Colloque « Landes & Directive « Habitats » », 2002).

BOUCHARDY Christian, 1986 *La Loutre* (Sang de la Terre)

BOUCHARDY Christian, 2001 *La Loutre d'Europe – Histoire d'une sauvegarde* (Catiche productions, Libris)

C.O.R.A., 2002 Les Chauves-souris dans les bâtiments (C.O.R.A., 32 p.)

DANTON Philippe & BAFFRAY Michel, 1996 *Inventaire des plantes protégées de France* (AFCEV, NATHAN, 295 p.)

DELMAS S. & al., 2000 Guide écologique des Papillons du Limousin. Lépidoptères Rhopalocères. (S.E.L., 416 p.)

EPIDOR / RIVIERE ENVIRONNEMENT, 1999 Contrat de rivière Cère – parties lotoise et corrézienne – Etude préalable hydrobiologique (Rivière Environnement, 120 p.)

EPIDOR / Comité de rivière Cère, 2000 Dossier définitif du contrat de rivière Cère (partie lotoise & corrézienne) (oct.2000) (66 p.)

EPIDOR / Comité de rivière Cère, 2000 Le bassin versant de la Cère : cartes-clés analyses et commentaires (sept. 2000) (2°éd.) (62 p.)

Espaces Naturels du Limousin, 2001 *Plantes et végétation en Limousin* (E. N. L., 873 p.)

GAUTHIER, R. ROSOUX, R. LIBOIS, 1995 Actes du XVII° Colloque international de Mammalogie. *La Loutre et le Vison d'Europe*. Cahiers d'Ethologie, n°15 (2-3-4)

G. M. H. L., 1999 Mammifères, Reptiles et Amphibiens du Limousin (G. M. H. L., 215 p.)

HAGEMEIJER E. J. M. & BLAIR M. J., 1997 The EBCC Atlas of European Breedings Birds: Their Distribution and Abundance (Poyser, London, 903 p.)

HENNEQUIN E., *in press*, La Gestion des landes sur les sites du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (Colloque « Landes & Directive « Habitats » », 2002).

JOUBERT B., 2001 Le Circaète Jean-le-Blanc (Eveil Nature, 72 p.)

KUCEROVA Marcela, Kevin ROCHE, 1999 Otter Conservation in the TREBON Biosphere Reserve and Protected Landscape Area – *Scientific Backgroung and Management Recommendations* (ed. KUCEROVA M., ROCHE K.)

LANDWEHR J., 1983 Les Orchidées sauvages de Suisse et d'Europe I & II (éd. Piantanida, 600 p.)

LIBOIS Roland, 1995 « Régime et tactique alimentaires de la Loutre (*Lutra lutra*) en France : synthèse » (*in* Cahiers d'Ethologie, **15** (2-3-4) : 251-274)

MITCHELL-JONES A. J. & McLEISH A. P., 1999 *The Bat Workers' manual* (Joint Nature Conservation Committee, 138 p.)

MONNERET R.-J., 2000 Le Faucon pèlerin (Delachaux & Niestlé, 208 p.)

ROSOUX René, TOURNEBIZE Thierry, MAURIN Hervé, BOUCHARDY Christian « Etude de la répartition de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) en France – Actualisation 1993 » (*in* Cahiers d'Ethologie, 1995, **15** (2-3-4) : 195-206)

- S.Y. ROUE & M. BARATAUD, 1999 Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés d'Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice *Le Rhinolophe, Spécial n°*2, 136 p.
- S. E. L., 1997 Inventaire Entomologique du Limousin **1**, (Orthoptères, Coléoptères Lucanidae, Cetonidae ; Lépidoptères-Rhopalocères) 300 p.
- S. E. L., 1998 Inventaire Entomologique du Limousin **2**, (Orthoptères, Coléoptères Cicindelidae & Carabidae, Geotrupidae) 70 p.
- S. E. L., 2001 Coléoptères Cerambycidae Inventaire Entomologique du Limousin 3, 111p.
- S. E. L., 2002 Orthoptères Inventaire Entomologique du Limousin 4, 78 p.
- S. E. P. O. L., 1993 Atlas des oiseaux du Limousin (Lucien Souny, 221 p.)
- S. F. E. P. M., 1984 Atlas des Mammifères de France (éd. S. F. E. P. M., M. N. H. N.)
- S. L. O., 2001 Atlas de répartition des Odonates du Limousin Etat d'avancement déc. 2001 (Document de travail, 18 p.)

SPHAIR, 1995 Photographies aériennes des Gorges de la Cère (tomes 1 & 2)

TAUPIN F., GAULON M. & COULLET O., 2000 Participation à une meilleure connaissance de *Margatifera margaritifera*: Etude du cours d'eau de la Ressègue (Rapport 18 p.)

TUCKER G. M. & al., 1994 *Birds in Europe. Their Conservation Status* (Birdlife international, 600 p.)

YEATMAN-BERTHELOT Dosithée & Guy JARRY 1994 Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France (S. O. F., 776 p.)

ANNEXES

Liste des espèces déterminantes

Note pour l'établissement de la liste des espèces déterminantes et des milieux déterminants dans le cadre de la stratégie de conservation du patrimoine naturel remarquable du bassin versant de la Cère aval (partie lotoise et corrézienne).

Cette liste a été dressée à partir des connaissances naturalistes sur cette région à partir des données existantes de différentes associations. Nous avons également pris en compte des espèces caractéristiques des milieux définies en fonction de leur intérêt sans pour autant que celles-ci soient présentes sur les sites retenus. Elles demeurent à trouver, elles sont potentiellement présentes sur ces sites.

Sur les Landes sèches

Flore

Adénocarpe à feuilles pliées (Adenocarpus complicatus)

Millepertuis à feuilles de Linaire (*Hypericum linariifolium*)

Genêt pileux (Genista pilosa)

Bruyère cendrée (Erica cinerea)

Ajonc nain (*Ulex minor*)

Genêt purgatif (Cytisus oromediterraneus)

Genévrier commun (Juniperus communis)

Genêt pileux (Genista pilosa)

Orpin hérissé (Sedum hirsutum)

Poirier sauvage (Pyrus pyraster)

Poirier à feuilles en cœur (*Pyrus cordata*)

Sabline à feuilles de Serpolet (Arenaria serpyllifolia)

Oiseaux

Busard St Martin (*Circus cyaneus*) (Protection nationale)

Busard cendré (Circus pygargus) (Protection nationale)

Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) (Protection nationale)

Pipit des arbres (Anthus trivialis) (Protection nationale)

Hypolaïs polyglotte (*Hypolaïs polyglotta*) (Protection nationale)

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) (Protection nationale)

Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina) (Protection nationale)

Mammifères

Genette (Genetta genetta) (Protection nationale)

Hermine (Mustela erminea)

Reptiles

Lézard des souches (Lacerta agilis) (Protection nationale)

Vipère aspic (Vipera aspis) (Protection nationale)

Insectes

Orthoptères

Criquet des Ajoncs (Chortippus binotatus)

Criquet noir-ébène (Omocestus rufipes)

Criquet de la Palène (Stenobothrus lineatus)

Lépidoptères - Rhopalocères

Le Faune (Neohipparchia statilinus)

La Virgule (Hesperia comma)

Le Cuivré flamboyant (*Thersamolycaena alciphron*)

Sur les landes à serpentines

Flore

Agrostis des vignes (Agrostis vinealis)

Ail des landes (Allium ericetorum) (Protection régionale)

Ail à tête ronde (Allium sphaerocephalum)

Androsème toute saine (*Hypericum androsaemum*)

Armérie faux-plantain (Armeria arenaria)

Doradille noire (Asplenium adiatum nigrum) (forme serpentinicole)

Cerastium pumilum

Cerastium glutinosum

Oeillet des chartreux (Dianthus carthusianorum)

Euphorbia flavicoma

Faux-pissenlit (Leontodon saxatilis)

Filipendule vulgaire (Filipendula vulgaris)

Gaillet nain (Galium pumilum)

Genévrier commun (Juniperus communis)

Genêt pileux (Genista pilosa)

Herniaire glabre (Herniaria glabra)

Hippocrépide à toupet (*Hippocrepis comosa*) (Protégée en Haute-Vienne et Creuse)

Jonc en tête (Juncus capitatus)

Jonc minuscule (Juncus mintulus)

Keulerie du Valais (Koeleria vallesiana)

Laîche humble (Carex humilis)

Lin purgatif (*Linum catharticum*)

Notholène de Maranta (*Notholaeana marantae*) (Protection régionale)

Ophioglosse des Acores (Ophioglossum azoricum) (Protection nationale)

Plantain maritime (*Plantago maritima*)

Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*)

Poirier à feuilles en cœur (*Pyrus cordata*)

Rorippe des Pyrénées (Rorippa stylosa)

Astrocarpe rougeâtre (Sesamoïdes purpurascens)(Protection régionale)

Sanguisorbe officinale (Sanguisorba officinalis)

Scille d'automne (Scilla automnalis) (Protection régionale)

Orpin hérissé (Sedum hirsutum) (Protection régionale)

Orpin réfléchi (Sedum rupestre)

Silène armérie (Silene armeria)

Scléranthe vivace (Scleranthus perennis)

Violette hérissée (Viola hirta)

Oiseaux

Busard St Martin (*Circus cyaneus*) (Protection nationale)

Busard cendré (*Circus pygargus*) (Protection nationale)

Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) (Protection nationale)

Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) (Protection nationale)

Hypolaïs polyglotte (*Hypolaïs polyglotta*) (Protection nationale)

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) (Protection nationale)

Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) (Protection nationale) Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) (Protection nationale)

Mammifères

Genette (*Genetta genetta*) (Protection nationale) Hermine (*Mustela erminea*)

Reptiles

Vipère aspic (Vipera aspis) (Protection nationale)

Insectes

Lépidoptères - Rhopalocères

L'Azuré Bleu céleste (*Polyommatus bellargus*) Le Mercure (*Arthusana arethusa*) L'Agreste (*Hipparchia semele*)

Orthoptères

Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*)
Ephippiger des vignes (*Ephippiger ephippiger*)
Caloptène ochracé (*Calliptamus barbarus*)
Caloptène italien (*Calliptamus italicus*)
Œdipode automnale (*Aiolopus strepens*)

Araignées

Atypus affinis

Sur les Tourbières

Flore

Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*)

Canneberge (Vaccinium oxycoccos) (Espèce à surveiller / Flore menacée)

Carum verticillé (Carum verticillatum)

Comaret (Potentilla palustris)

Droséra à feuilles rondes (Drosera rotundifolia)

Droséra intermédiaire (Drosera intermedia)

Epilobe des marais (Epilobium palustre)

Genêt des anglais (Genista anglica)

Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe)

Jonc squarreux (Juncus squarrosus)

Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*)

Millepertuis des marais (Hypericum elodes)

Narthécie ossifrage (Narthecium ossifragum)

Pédiculaire des bois (Pedicularis sylvatica)

Rhyncospore blanc (Rhyncospora alba)

Scirpe cespitueux (*Trichophorum cespitosum*)

Spiranthes d'été (Spiranthes aestivalis) (Protection nationale)

Trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata)

Oiseaux

Caille des Blés (Coturnix coturnix)

Râle d'eau (Rallus aquaticus)

Bécassine des marais (Gallinago gallinago)

Alouette des champs (Alauda arvensis)

Tarier des prés (Saxicola rubetra) (Protection nationale)

Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) (Protection nationale)

Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) (Protection nationale)

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) (Protection nationale)

Pie-grièche grise (Lanius excubitor) (Protection nationale)

Mammifères

Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) (Protection nationale)

Crossope de Miller (Neomys anomalus)

Campagnol amphibie (Arvicola sapidus)

Hermine (*Mustela erminea*)

Putois (Mustela putorius)

Reptiles

Orvet (Anguis fragilis) (Protection nationale)

Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) (Protection nationale)

Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) (Protection nationale)

Vipère péliade (*Vipera berus*) (Protection nationale)

Amphibiens

Salamandre (*Salamandra salamandra*) (Protection nationale) Triton marbré (*Triturus marmoratus*) (Protection nationale) Triton palmé (*Triturus helveticus*) (Protection nationale) Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

Insectes

Lépidoptères - Rhopalocères

L'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*) (Annexe II Directive "Habitats") Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) (Annexe II Directive "Habitats") Le Petit Collier argenté (*Clossiana selene*) L'Hespérie du Brome (*Carterocephalus palaemon*) Le Miroir (*Heteropterus morpheus*)

Orthoptères

Conocéphale bigarré (Conocephalus fuscus)
Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis)
Decticelle bariolée (Metrioptera roeselii)
Grillon des marais (Pteronemobius heydeni)
Courtillière commune (Gryllotalpa gryllotalpa)
Criquet ensanglanté (Stetophyma grossum)
Criquet des clairières (Chrysochraon dispar)

Araignées

Araneus alsine

Dans les forêts de pentes et ripisylves

Flore

Aconit tue-loup (Aconitum lycoctonum subsp. vulparia)(Protection régionale)

Ail victorial (Allium victoriale)

Alisier blanc (Sorbus aria)

Alisier torminal (Sorbus torminalis)

Androsème (Hypericum androsaemum) (Protégée en Haute-Vienne)

Arabette glabre (Turritis glabra)

Aspérule odorante (Galium odoratum)

Aulne glutineux (Alnus glutinosa)

Balsamine des bois (*Impatiens noli-tangere*)

Laîche fausse brize (Carex brizoides)(Protégée en Limousin)

Laîche digitée (Carex digita)

Laîche pendante (Carex pendula) (Protégée en Creuse)

Laîche à épis espacés (Carex remota)

Cerfeuil hérissé (Chaerophyllum hirsutum)

Charme (Carpinus betulus)

Chêne sessile (Quercus petraea)

Chêne pédonculé (Quercus robur)

Circée intermédiaire (Circaea x intermedia)

Circée de Paris (Circaea lutetiana)

Dorine à feuilles alternes (Chrysosplenium alternifolium)(Protégée en Limousin)

Dryopteris des Chartreux (*Dryopteris carthusiana*)

Dryoptéris à pennes écartées (*Dryopteris remota*)(Protégée en Limousin)

Erable champêtre (Acer campestre)

Erythrone dent-de-chien (*Erythronium dens-canis*)

Fougère des montagnes (Oreopteris limbosperma)

Fragon (Ruscus aculeatus)

Fraisier musqué (*Fragaria moschata*)

Frêne commun (Fraxinus excelsior)

Grand Boucage (Pimpinella major)

Groseiller des Alpes (Ribes alpinum)

Hêtre (Fagus sylvatica)

Jonquille (Narcissus pseudonarcissus)

Luzule blanc de neige (Luzula nivea) (Protégée en Limousin)

Luzule de Forster (Luzula forsteri)

Mélampyre des forêts (Melampyrum sylvaticum)

Menthe à feuilles longues (Mentha longifolia)

Mercuriale pérenne (Mercurialis perennis)

Moschattelline (Adoxa moschatellina)

Néflier (Mespilus germanica)

Néottie nid-oiseau (Neottia nidus-avis) (Protégée en Limousin)

Orpin reprise (Sedum telephium subsp. maximum)

Pâturin de Chaix (Poa chaixii)

Phalangère à fleurs de Lys (Anthericum liliago) (Protégée en Creuse et en Haute-Vienne)

Primevère élevée (Primula elatior)

Saxifrage granulé (Saxifraga granulata)

Scille à deux feuilles (Scilla bifolia)

Scolopendre (Asplenium scolopendrium) (Protégée en Creuse et Haute-Vienne)

Séneçon à feuilles d'Adonis (Senecio adonidifolius) (Espèce à surveiller/Flore menacée)

Sérapias à languette (Serapias lingua) (Protection régionale)

Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)

Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos)

Valériane triséquée (Valeriana tripteris)

Oiseaux

Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*) (Protection nationale)

Faucon pèlerin (Falco peregrinus) (Protection nationale)

Circaëte Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus) (Protection nationale)

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) (Protection nationale)

Epervier d'Europe (Accipiter nisus) (Protection nationale)

Autour des Palombes (Accipiter gentilis) (Protection nationale)

Milan royal (Milvus milvus) (Protection nationale)

Milan noir (*Milvus migrans*) (Protection nationale)

Faucon hobereau (Falco subbuteo) (Protection nationale)

Cigogne noire (*Ciconia nigra*) (Protection nationale)

Bécasse des bois (Scolopax rusticola)

Grand Corbeau (*Corvus corax*) (Protection nationale)

Hibou Grand Duc (Bubo bubo) (Protection nationale)

Chouette chevêche (Athene noctua) (Protection nationale)

Chouette hulotte (Strix aluco) (Protection nationale)

Pic noir (*Dryocopus martius*) (Protection nationale)

Pic mar (Dendrocopos medius) (Protection nationale)

Pic épeichette (*Dendrocopos minor*) (Protection nationale)

Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) (Protection nationale)

Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) (Protection nationale)

Hirondelle de rochers (*Ptynoprogne rupestris*) (Protection nationale)

Martinet à ventre blanc (Apus melba) (Protection nationale)

Gobe-mouche gris (*Muscicapa striata*) (Protection nationale)

Gobe-mouche noir (Ficedula hypoleuca) (Protection nationale)

Mésange noire (Parus ater) (Protection nationale)

Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) (Protection nationale)

Loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) (Protection nationale)

Tichodrome échellette (*Tichodroma muraria*) (Protection nationale)

Huppe fasciée (*Upupa epops*) (Protection nationale)

Pigeon colombin (Columba oenas)

Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)

Coucou gris (Cuculus canorus) (Protection nationale)

Grimpereau des bois (Certhia familiaris) (Protection nationale)

Moineau friquet (*Passer montanus*) (Protection nationale)

Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) (Protection nationale)

Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonellii*) (Protection nationale)

Rouge-gueue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) (Protection nationale)

Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) (Protection nationale)

Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula* pyrrhula) (Protection nationale)

Gros-Bec (Coccothraustes coccothraustes) (Protection nationale)

Tarin des aulnes (Carduelis spinus) (Protection nationale)

Mammifères

Musaraigne aquatique (Neomys fodiens) (Protection nationale)

Musaraigne de Miller (Neomys anomalus)

Muscardin (Muscardinus avellanarius)

Mulot à gorge jaune (Apodemus flavicollis)

Loutre d'Europe (Lutra lutra) (Protection nationale) (Annexe II Directive "Habitats")

Chat forestier (Felix sylvestris) (Protection nationale)

Genette (Genetta genetta) (Protection nationale)

Hermine (Mustela erminea)

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (Protection nationale) (Annexe II Directive "Habitats")

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (Protection nationale) (Annexe II Directive "Habitats")

Grand Murin (*Myotis myotis*) (Protection nationale) (Annexe II Directive "Habitats") Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) (Protection nationale) (Annexe II Directive

"Habitats")

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) (Protection nationale)

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) (Protection nationale) (Annexe II Directive "Habitats")

Noctule commune (*Nyctalus noctula*) (Protection nationale)

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) (Protection nationale)

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) (Protection nationale)

Vespère de Savi (*Hypsugo savii*) (Protection nationale)

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) (Protection nationale) (Annexe II Directive "Habitats")

Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (Protection nationale) (Annexe II Directive "Habitats")

Hermine (Mustela erminea)

Cerf élaphe (Cervus elaphus)

[Chamois (Rupicapra rupicapra)]

[Mouflon de Corse (Ovis amelini)]

Reptiles

Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*) (Protection nationale)

Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) (Protection nationale)

Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) (Protection nationale)

Coronelle girondine (Coronella girondica) (Protection nationale)

Lézard des souches (Lacerta agilis) (Protection nationale)

Lézard vert (*Lacerta viridis*) (Protection nationale)

Vipère aspic (*Vipera aspis*) (Protection nationale)

Amphibiens

Salamandre tachetée (Salamandra salamandra) (Protection nationale)

Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) (Protection nationale)

Grenouille agile (Rana dalmatina) (Protection nationale)

Insectes

Coléoptères

Cétoines

Barbot (Osmoderma eremita) (Annexe II Directive "Habitats")

Carabes

(Chrysotribax hispanus)

(Calosoma inquisitor)

(Calosoma sycophanta)

(Chaetocarabus intricatus)

(Cychrus attenuatus)

(Cychrus caraboides)

Lucanidés

Lucane (Lucanus cervus) (Annexe II Directive "Habitats")

(Platycerus caraboides)

<u>Cérambycidés</u>

Rosalie des Alpes (Rosalia alpina) (Protection nationale) (Annexe II Directive "Habitats")

Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) (Protection nationale) (Annexe II Directive

"Habitats")

Prione taneur (Prionus coriarius)

(Rhagium sycophanta)

(Rhagium mordax)

(Anoplodera sexguttata)

(Anoplodera rufipes)

(Corymbia scutellata)

(Leptura aurulenta)

(Xylotrechus antilope)

(Trichoferus holosericeus)

(Mesosa curculionides)

(Morimus asper)

(Lamia textor)

Lépidoptères - Rhopalocères

Le Silène (Brintesia circe)

La Thécla du chêne (Neozephyrus quercus)

La Thécla de l'Yeuse (Satyrium ilicis)

Le Némusien (Lasiommata maera)

L'Azuré des Nerpruns (Celastrina argiolus)

Le Grand Mars changeant (Apatura iris)

Le Petit Mars changeant (Apatura ilia)

Le Petit Sylvain (Lagoda camilla)

Le Sylvain azuré (Azuritis reducta)

Le Grand Sylvain (Limenitis populi)

Le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*)

Le Morio (*Nymphalis antiopa*)

Le Moyen Nacré (*Fabriciana adippe*) La Carte géographique (*Araschnia levana*)

Orthoptères

Méconème tambourinaire (Meconema thalassinum)

Listes des milieux et habitats prioritaires

Sites prioritaires d'intervention :

Sites prioritaires « Landes à serpentines »

Sites prioritaires « Landes sèches à Callune & Erica ou à Genêt purgatif »

Sites prioritaires « Tourbières »

Sites prioritaires « Forêts de pente et de ravins »

Sites prioritaires « Rapaces »

Sites prioritaires « Chiroptères »